

Profession EDUCATION

CONSTRUIRE LE COLLÈGE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

Avec le "groupe des 14", le Sgen-CFDT a défini les bases des orientations qui doivent inspirer la transformation du collège

page 5

IUFM

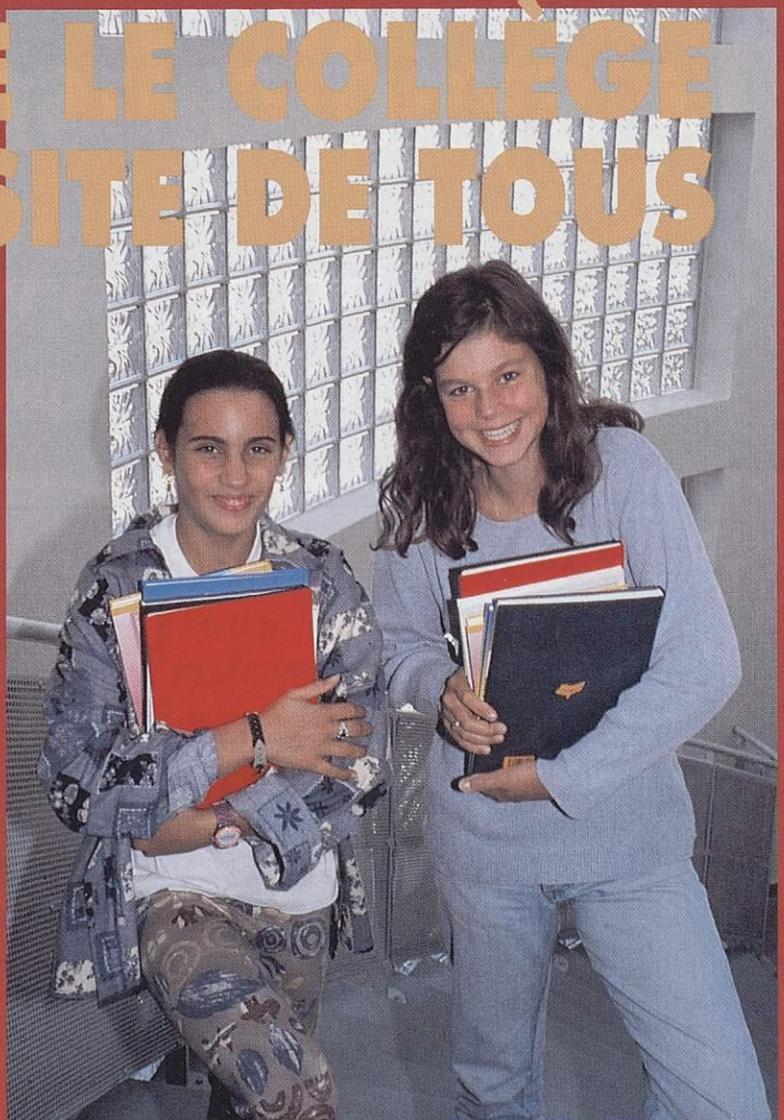
Retour à la case départ ?

page 4

ÉDUCATION À LA VIE

Pour faire aboutir le droit au respect de l'intégrité de l'enfant

page 8



Agnès Van Zanten, sociologue,
défend la mixité sociale

L'invitée, page 10



www.sgen-cfdt.org

Mars 2001 ■ Mensuel ■ 15 F ■ Numéro

105

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ➔ L'actualité en direct
- ➔ Votre métier
- ➔ Des textes de référence
- ➔ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

ÉDITORIAL

NI STATU QUO, NI FATALISME!

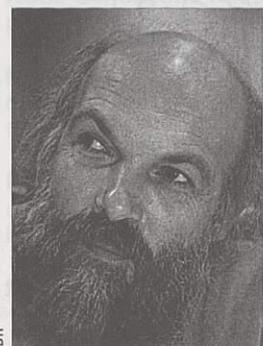
Depuis plusieurs semaines, le collège est au-devant de la scène. Depuis plusieurs mois le ministre Jack Lang doit faire des annonces reportées sans cesse. Pour autant, le ministère de l'Éducation nationale ne reste pas silencieux puisque le ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, s'épanche à tout va: il a le remède miracle à tous les maux. Mettre tous les élèves qui éprouvent des difficultés en lycée professionnel. *Eureka*, il a trouvé ! Politique de l'évidement.

Si le constat de Jean-Luc Mélenchon est relativement objectif, ses propositions, elles, sont scandaleuses: il faut rétablir, accroître l'orientation précoce dès la 5^{ème} et envoyer en lycée professionnel les élèves en difficulté où là ils obtiendront tous le bac professionnel voire le BTS ! Le ministre pratiquerait-il la politique de l'autruche ? Ne voit-il pas que de nombreux élèves quittent aussi les LP en cours de formation ? Depuis des années et des années, nous revendiquons des LP reconnus en égale dignité avec

les autres établissements.

Nous n'y arriverons pas en orientant par l'échec. De plus, la formation technologique doit être offerte à tous les collégiens

Nous ne réclamons donc pas un collège du statu quo mais une véritable transformation pour construire le collège de la réussite pour tous les élèves.



DR

Entendons-nous bien, il serait vain de nier la situation vécue par les enseignants en collège. De nombreux collègues vivent des difficultés croissantes et connaissent le désarroi devant des situations d'échec, de manque de motivation, ne se sentent ni armés ni formés face à l'hétérogénéité. De même qu'il serait vain de nier la douleur des élèves qui vivent cet échec, échec qui conduit à l'ennui, à l'absentéisme, aux incivilités croissantes voire à la violence.

Nous ne réclamons donc pas un collège du statu quo mais une véritable transformation pour construire le collège de la réussite pour tous les élèves. C'est le sens de notre déclaration commune avec une quinzaine d'organisations représentant la communauté éducative.

et non pas réservée aux seuls élèves en difficulté.

Les propositions de Jean-Luc Mélenchon sont réactionnaires; il ne cesse de dire qu'il veut lutter contre les inégalités sociales et il préconise de fait une ségrégation sociale. Le ministre délégué mérite une réponse ferme: le "Groupe des 14" s'y attelle.

Il n'y a pas de fatalité: tous les élèves doivent pouvoir réussir en collège, encore faut-il une volonté, un courage politique et ensuite se donner les moyens.

L'enjeu du collège est primordial pour l'avenir non seulement des jeunes mais pour bâtir une société où l'exclusion doit être bannie.

Jean-Luc Villeneuve
Le 22 mars 2001

ÉLECTIONS ATOSS : STABILITÉ DU SGEN-CFDT

Les résultats des élections professionnelles du 13 mars 2001 ont rendu leur verdict pour les CAPN et les Capa. Dans la filière administrative (Casu, Asu, Sasu), le Sgen-CFDT reste stable, se situant aux alentours de 10% A et I-Fen progresse. Dans la filière ouvrière, avec une représentation de l'ordre de 8%, les résultats du Sgen-CFDT sont relativement semblables à ceux des dernières élections de 1998. Toutefois le Sgen-CFDT gagne au total 3 sièges supplémentaires dans les Capa (1 chez les OEA, 1 chez les OP et 1 chez les MO). Le Snaen-Fen quant à lui enregistre une baisse d'environ 3 points au profit de la FSU. Chez les assistant-e-s de service social, on constate un recul du Sgen-CFDT et une progression de la FSU. Une

meilleure prise en charge de cette catégorie dans nos structures Sgen et l'implication de militant-e-s seront nécessaires pour retrouver l'audience obtenue lors des scrutins précédents. On note, par ailleurs, dans les scores du Sgen-CFDT, des disparités fortes entre académies par exemple, chez les OEA de 1,8% à 24%, chez les OP de 0,78% à 24,75% ou bien encore chez les Sasu de 3,90% à 17,84%. Le développement du Sgen-CFDT dans les régions doit contribuer à une présence plus forte et plus homogène.

Ces premiers enseignements du scrutin de mars sont effectués alors que nous ne sommes pas en possession de tous les résultats. L'ensemble de ceux-ci et une analyse plus détaillée seront publiés ultérieurement.

Profession EDUCATION

Mars 2001 n° 105

Éditorial page 3

Rénovation des IUFM:
un rendez-vous raté page 4

Collège:
Mobilisation pour la réussite de tous page 5

Réduire la fracture scolaire:
Action des directeurs à Marseille page 6

Immigration
Accélération des flux migratoires ? page 7

Savoir dire "non"
une campagne en partenariat pour l'enfance page 8

Lectures, courrier des lecteurs page 9

Agnès Van Zanten page 10
Chercheuse au CNRS

EN BREF

INRP

Table ronde le 16 février, à la demande conjointe des 4 fédérations; bilatérales, nouvelle table ronde prévues début avril, tant sur le développement de la recherche en éducation que sur la place de l'INRP dans ce dispositif. Dans le même temps, A. Prost se voit confier la mission d'élaborer "un projet de développement cohérent de la recherche en éducation". Tout cela n'empêche pas le ministère de "camper" sur sa décision de délocaliser l'ensemble de l'INRP à Lyon, ce qui revient au final à abandonner une dynamique liée à l'organisation multisite de l'INRP, et à mettre gravement en jeu, à notre sens, l'avenir de l'INRP, et le travail qui s'y mène actuellement.

RECONNAISSANCE DU BILINGUISME ?

Des décisions devraient être prises concernant développement de l'enseignement des langues et cultures régionales et mise en œuvre du bilinguisme à tous les niveaux de la scolarité. Des textes complémentaires à la circulaire n° 95-086 du 7 avril 1995, déjà dans les cartons du ministère et soumis à concertation, devraient se concrétiser, si la volonté politique se confirmait. Ces textes posent un certain nombre de principes, dont celui de langue régionale, langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activités et d'apprentissages; mais aussi celui de l'immersion, celui de la parité entre la langue régionale et le français, celui d'une langue/un enseignant; celui de la continuité de la maternelle à l'université. Les textes prévoient qu'à l'issue du CM2, les élèves bilingues doivent avoir une compétence en français identique à celle des élèves monolingues. Dès la rentrée 2001, la formation initiale devrait inclure un module spécifique pour les volontaires; à partir de 2002, un concours spécial serait ouvert aux professeurs des écoles destinés à enseigner dans des classes bilingues. L'IUFM devrait également prévoir des formations spécifiques pour les futurs professeurs de collèges et lycées. Le recrutement d'assistantes maternelles bilingues pourrait être conseillé aux municipalités. Toute une série de dispositifs d'accompagnement sont envisagés ainsi que l'établissement d'une carte des langues régionales pour une meilleure continuité pédagogique. Il reste à décider la mise en œuvre.

RÉNOVATION DES IUFM

J. LANG REVIENT DIX ANS EN ARRIÈRE

La rénovation des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et de la formation des enseignants décidée par Jack Lang ne relève aucun des enjeux majeurs de transformation.

Pire, elle contient des dispositions qui constituent un retour en arrière sur l'avancée des IUFM.

Jack Lang a raté le coche. Dans les années à venir l'Éducation nationale va devoir faire face à un renouvellement considérable des enseignants; une chance unique de revoir la formation se présentait. Manifestement, le ministre a plus été soucieux d'attirer le monde étudiant que d'améliorer la qualité de la formation des futurs enseignants.

J. Lang abandonne ce qui faisait l'esprit de la création des IUFM en 1989. Le décrochage tant structurel (calendrier des concours et admissions) que pédagogique est net entre le premier et le second degré. Il est aussi très marqué à l'intérieur du second degré entre le Capes et les autres concours. Les formations communes sont passées sous silence. La régression est importante concernant le concours de professeurs des écoles: l'abandon de toute dimension professionnelle (didactique en particulier) dans les épreuves écrites est un retour en arrière. Les décisions concernant les concours du second degré sont renvoyées à plus tard: reculer pour mieux sauter?

La conception de la professionnalisation ne repose que sur l'obligation d'un stage avant les épreuves d'admission des concours. Pour le Sgen-CFDT, la professionnalisation ne se réduit pas à la vision du terrain.

La prise en compte de l'évolution du métier est insuffisante: rien n'est dit sur le travail interdisciplinaire, rien n'est prévu pour l'apprentissage du travail en équipe.



La troisième année revendiquée par le Sgen-CFDT est morte avant d'avoir vu le jour. Le choix de ne proposer que quelques semaines en plus de formation continue est sans doute mieux que rien, mais cela relève plus du bricolage que d'une poursuite de formation initiale, pourtant indispensable. Il aura fallu plus de trois ans

pour aboutir aux évolutions annoncées aujourd'hui. Le Sgen-CFDT n'entend pas pour autant abdiquer: préparer les futurs enseignants au défi de la réussite de tous les jeunes méritait une refonte des IUFM beaucoup plus ambitieuse que le Sgen-CFDT continuera de revendiquer.

Laurent Sirantoine

Les principaux changements décidés (les dates d'entrée en vigueur restent à préciser):

- | Premier degré: | Pour tous: |
|---|--|
| - programme national du concours; | - stage obligatoire avant les épreuves d'admission des concours; |
| - retour à des dates différentes de concours entre académies; | - trois semaines de formation continue la première année de titulaire et deux semaines l'année suivante; |
| - épreuves d'admissibilité en janvier: culture générale (suppression de la didactique); | - plusieurs décisions sont renvoyées à des missions ou des rapports: |
| - possibilité de dominante de formation (en arts, EPS, langue vivante). | • contenu des concours du second degré; |
| Second degré: | • cahier des charges de la seconde année de formation; |
| - accès généralisé à la préparation aux concours; | • recherche en éducation; |
| - possibilité de revoir le calendrier de concours; | • formation de formateurs. |
| - le stage en responsabilité se fera en collège pour les certifiés stagiaires. | |

LE COLLEGE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

POUR LA RÉUSSITE DE TOUS!

Le Sgen-CFDT a pris l'initiative de réunir le "groupe des 14", élargi, pour avoir une expression commune sur le collège avant que le ministre ne s'exprime. Le 21 mars, le "groupe des 14" a présenté à la presse les bases de ce qu'il estime nécessaire de mettre en place pour permettre la réussite de tous au collège. Il s'agit d'interpeller les acteurs, les décideurs, l'opinion publique. Il appartient au ministre d'entendre cette demande.

NOUS VOULONS CONSTRUIRE LE COLLEGE DE LA REUSSITE DE TOUS!

Nous faisons le choix du collège de la réussite de tous les élèves, de la citoyenneté, de l'intégration et de la mixité sociale.

Faire un autre choix serait faire un choix de ségrégation sociale.

S'en tenir au statu quo serait se condamner à perpétuer l'hypocrisie scolaire actuelle et sacrifier de trop nombreux jeunes.

Nous dénonçons l'illusoire et dangereuse tentation d'un retour à un collège construit sur le principe des filières et de l'exclusion par l'orientation précoce avant la fin de la troisième.

Nous affirmons qu'il existe des solutions pour faire acquérir à tous les jeunes d'une classe d'âge les éléments du socle commun de connaissances et de compétences indispensables à tout citoyen.

Nous affirmons aussi que l'hétérogénéité doit être assumée et que les voies existent pour qu'elle ne soit plus vécue comme un obstacle mais comme une situation dont on tirera profit à la fois en termes de socialisation, de "vivre ensemble" et de dynamisation des apprentissages.

Dans cette perspective, il faut à la fois :

- définir des objectifs qui doivent être atteints par tous et autour desquels seront construits les programmes,
- réaliser la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège,
- développer dans un cadre national de référence l'autonomie des établissements, en leur donnant les moyens humains et matériels de mettre en œuvre un projet, conçu comme étant un ensemble de réponses adaptées à leur public scolaire : différenciation pédagogique, pédagogie active et de projet, utilisation généralisée des TICE, accompagnement du travail, suivi individualisé, tutorat, évaluation formative, éducation aux choix et à l'orientation, souplesse des structures, des modes de regroupement des élèves et des emplois du temps, etc,
- transformer et professionnaliser la formation des personnels et redéfinir leur service en prenant en compte l'évolution du métier,
- créer des établissements "à taille humaine" - ou adapter ceux existants - conçus pour favoriser la diversification pédagogique et le vivre ensemble, et permettant les évolutions pédagogiques souhaitées,
- associer partout à une offre scolaire de qualité une sectorisation permettant un véritable brassage des populations,
- faire du collège un lieu d'apprentissage et de vie où les élèves et les parents - au sein de la communauté éducative - seront des acteurs reconnus de la vie de l'établissement.

Telles sont les bases sur lesquelles les signataires entendent que soient définies les orientations qui doivent inspirer l'évolution du collège.

Crap-Cahiers pédagogiques - Éducation et Devenir - FCPE - Fidl - Foeven - Ligue de l'Enseignement - OCCE - Peep - Pupilles de l'enseignement public - Sgen-CFDT - Unef-ID - Unsa Éducation (SE et SNPDEN) - UNL - Ceméa - Francas - MRERS

EN BREF

MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE ?

La baisse de nombre d'élèves par classe a un effet certes positif mais faible sur la réussite des élèves. C'est ce qui ressort de l'étude du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École (HCEE). Le HCEE préconise une politique de réduction de la taille des classes ciblée sur les premières années (primaire) des zones où est concentrée la population la plus défavorisée, à condition d'opérer des réductions fortes (aller vers des classes ayant moins de 20 élèves). Il existe ici peu de travaux sur le sujet; le HCEE invite à des études plus poussées. Le Sgen-CFDT a obtenu que les effets de la réduction de la taille des classes sur les conditions de travail des enseignants soient également étudiés.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT D'ÉCOLE

Sgen-CFDT, SE-Unsa et Snuipp-FSU ont organisé un rassemblement national et unitaire de délégués d'école, à Paris, le 28 mars 2001. Les organisations ont rappelé au ministre de l'Éducation nationale leurs exigences: enfin permettre une évolution de l'organisation et du fonctionnement de l'école (travail en équipe); une amélioration de la prise en charge de la direction avec du temps de décharge. Suite aux actions isolées du SE-Unsa et du Snuipp-FSU (axées essentiellement sur les problèmes matériels des seuls directeurs), une démarche unitaire a pu émerger où le Sgen-CFDT est partie prenante, impliquant tous les personnels. Il s'agit de faire évoluer conjointement direction et fonctionnement d'école. Le rassemblement du 28 mars entraine dans ce cadre. Une série de rencontres s'annonce: le ministre devra véritablement réouvrir les négociations.

RETRAITES

Retraites CO-P, PEGC, PTA, PETT et PCET; enfin les années de scolarité sont prises en compte pour le calcul des droits à pension. Le Sgen-CFDT porte ce problème depuis des années; seul au départ, il a été rejoint par d'autres depuis peu. En 1995, la scolarité des professeurs techniques de lycées techniques avait été reconnue, les autres élèves professeurs ou CO-P étaient restés en rade. La Fédération est intervenue à de nombreuses reprises et à différents niveaux. L'arbitrage du Premier ministre a été nécessaire pour régler le différend entre Éducation nationale et ministère des Finances. Selon les situations, ce sont une ou 2 années de cotisations qui sont retrouvées.

EN BREF

ACTION CONCIERGES

Après l'annulation par le Conseil d'État des circulaires de 1994 et 1999 sur les obligations des personnels Tos, le tribunal administratif (TA) de Dijon (audience du 11/01/01) donne raison à un couple d'agents d'accueil de Saône-et-Loire: ces derniers effectuaient 2286 heures annuelles au lieu des 1622 heures légales (52 heures hebdomadaires, donc 18 heures supplémentaires au delà des 39 heures hebdomadaires). Le rectorat est condamné à leur verser une indemnité correspondant aux heures supplémentaires effectuées pendant 5 ans. Les personnels concernés doivent entamer la même démarche auprès du TA; le Sgen-CFDT est là pour les aider.

PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUE

Depuis des mois les personnels de bibliothèque sont en lutte pour une simplification des corps et carrières: grèves, manifestations, audiences se succèdent. La mise en place du statut d'assistants de bibliothèque aurait pu aller dans le bon sens, or le ministère accomplit un déni de justice face aux bibliothécaires adjoints qui remplissent les mêmes fonctions que les adjoints spécialisés: contrairement aux engagements, aucun poste ne sera créé dans ce nouveau corps pendant 3 ans. Le corps d'assistant de bibliothèque ne sera donc pas un débouché pour les personnels de magasinage. Les organisations syndicales ont interpellé le ministre pour qu'une volonté politique s'affirme.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Établissement public du ministère de l'Éducation nationale, le museum englobe galerie de l'évolution et musée de l'Homme; il a pour missions conservation et enrichissement du patrimoine national, recherche, enseignement, diffusion des connaissances. Un projet de réforme des statuts est en cours. Le Sgen-CFDT refuse la disparition de la recherche fondamentale de ses missions. Il demande que les instances (conseils d'administration et scientifique) ne réduisent pas la représentation des personnels à la portion congrue. Il revendique une transformation des crédits et emplois précaires en emplois de fonctionnaires. Les élections au CTP ont eu lieu pour la 1^{ère} fois en février 2001. Le Sgen-CFDT est la 3^{ème} organisation, obtient 2 sièges et 113 voix.

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

MIXITÉ SOCIALE EN DANGER!

Marseille: La mixité sociale en danger! Au nom de certains particularismes locaux, les pratiques de contournement du périmètre scolaire se multiplient, aboutissant à des effets de ghettoïsation. Le Sgen-CFDT entend œuvrer en faveur du rétablissement des règles républicaines sur le terrain. Explication.

L'école de la République prend parfois l'allure d'un apartheid scolaire qui ne dit pas son nom". C'est en ces termes que le Sgen-CFDT résume la situation de fait de certaines écoles et de certains quartiers de la ville.

L'abandon par la municipalité de Marseille de l'exercice de ses responsabilités dans l'inscription et l'affectation des élèves a conduit à des dérives grandissantes qui mettent en jeu autant l'indispensable brassage de population que la volonté de discrimination positive.

En quelques années, les stratégies d'évitement et les passe-droits se sont transformés en règles de fonctionnement.

La loi prévoit que: "lorsque dans une agglomération, il existe plusieurs écoles primaires... l'inscription des élèves... se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire. Ce certificat est établi par le maire qui indique l'école que l'enfant fréquentera...". L'inscription des élèves et leur affectation est donc clairement de la responsabilité du maire. En déléguant ce pouvoir aux directeurs au nom d'une "tradition locale", il se place ainsi dans une position d'illégalité.

CITOYENNETÉ OU BIEN CONSUMÉRISME?

Les questions d'hétérogénéité scolaire et de mixité sociale sont intrinsèquement liées et le débat sur la sectorisation doit être traité avec encore plus de vigilance quand l'ombre du rétablissement des filières vient



Chambre noire

Tout mettre en œuvre pour assurer le brassage et la mixité sociale, pour lutter contre une logique d'enfermement communautaire.

polluer les débats sur l'avenir du collège.

Chaque parent souhaite pour son enfant ce qu'il considère être la meilleure école. Tous n'ont pas la même information, ni les mêmes moyens potentiels de déroger aux règles d'affectation. Celles-ci, au final, ne s'imposent qu'aux plus démunis socialement et culturellement ou aux moins sensibles aux enjeux scolaires.

En riposte à cette situation et devant la fin de non recevoir de la municipalité, le Sgen-CFDT a déposé un recours en tribunal administratif pour non respect de la loi. Les directeurs et directrices d'écoles qui se sont associés à ce recours exigent que conformément à la loi, la municipalité de Marseille affecte les élèves dans les écoles les plus proches de leurs domiciles comme le prévoit l'objectif affiché dans les contrats de ville: "lutte contre les stratégies d'évitement des péri-

mètres scolaires afin d'œuvrer pour le rétablissement de la mixité sociale".

ŒUVRER POUR RESPONSABILISER LES ÉDILES

Le recours déposé précise que "les directeurs d'école ont effectué un travail qui ne devait pas leur échoir, que l'absence de rémunération a créé un enrichissement sans cause de l'administration communale et qu'ils sont fondés à réclamer une indemnisation pour le travail accompli". Si cette demande ne recevait pas une réponse positive, elle serait alors le premier acte d'une procédure contentieuse... Celle-ci ne sera pas engagée dans le but "d'enrichir" les directeurs mais comme unique moyen de faire plier la municipalité qui est consciente d'être dans l'illégalité mais n'en a cure. Qu'on se le dise!

Maurice Bossuat.

UNE SEULE PLANÈTE

IMMIGRATIONS

La guerre, la misère poussent des centaines de milliers de personnes à abandonner leur pays natal, pour prendre le chemin de l'exil; l'actualité récente témoigne de l'ampleur du phénomène. Les syndicalistes doivent contribuer ensemble à l'organisation d'un monde plus solidaire.



Chambre noire

Dans un monde désormais "multipolaire" et instable, les écarts se creusent et alimentent filières de l'exil et déracinements.

Le navire laissé à l'abandon sur les côtes françaises avec près d'un millier de Kurdes à son bord a dernièrement mis sous les feux de l'actualité le douloureux problème de l'immigration. *Le Monde Syndical* de février 2001, revue de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) illustre par un vaste dossier ce phénomène.

Certes, les migrations ont toujours existé. On quitte son pays pour fuir la guerre, pour quitter une situation de misère, voire pour des raisons politiques, pour rejoindre des membres de sa famille.

Aujourd'hui, rien n'a changé ou presque. Depuis 20 ans, la mondialisation économique et les énormes écarts de développement qu'elle entraîne poussent des centaines de milliers de personnes à abandonner leur pays natal pour venir grossir les rangs des "réfugiés économiques". Les Africains qui chaque jour tentent la traversée de Gibraltar pour gagner l'Europe – en 1999, 10 000 clandestins ont été intercep-

tés par les Espagnols – illustrent cette réalité. C'est la même situation entre le Mexique et les USA ou entre l'Afrique du Sud et les pays voisins.

TRAVAIL CLANDESTIN, NÉGATION DES ACQUIS

Ce qui est de plus en plus préoccupant c'est, bien entendu, l'augmentation considérable d'immigrants illégaux (selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), il y aurait entre 30 et 40 millions de personnes à avoir récemment quitté leur pays dans la clandestinité), très souvent "aidées" par des réseaux criminels.

Et ces étrangers se retrouvent alors à la marge de la société officielle, travaillant au noir, parfois en état de semi-esclavage, dans des ateliers clandestins, ou alimentant les réseaux de prostitution.

Par ailleurs, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime qu'il y a dans le monde plus de 150 millions de migrants légaux. Il y a actuel-

lement 11 millions de citoyens non européens dans l'Union Européenne, dont 5 millions en Allemagne et 2,25 millions en France. Il faut ajouter qu'en 1999, 430 000 personnes ont demandé l'asile politique en Europe.

En Europe centrale et de l'Est, la chute de l'empire soviétique a conduit à d'importants mouvements migratoires; entre 1990 et 1997, 2,7 millions de personnes sont venues en Russie en provenance de la CEI et des États Baltes. Entre 1988 et 1997, les USA ont accepté deux fois plus de migrants légaux que l'Europe. Les États-Unis attirent de plus en plus les populations d'Amérique Latine. Avec une situation économique désastreuse, l'Amérique Latine, de "terre d'accueil", est devenue une terre d'exil. La pauvreté touche 35% de cette population.

UN PHÉNOMÈNE MONDIAL

En fait, l'immigration touche désormais tous les continents. Selon le BIT (Bureau International du Travail), l'Afrique compte 20 millions de travailleurs migrants. L'Asie, le Moyen-Orient connaissent également d'importants flux migratoires. On le voit, l'immigration, avec ou sans visa, est une conséquence majeure du déséquilibre économique de par le monde. Et, contrairement aux idées reçues, le Nord n'est plus le premier concerné: les migrations Sud-Sud ne cessent de croître.

Jean-Luc Villeneuve

d'après un dossier publié dans le numéro de février 2001 du Monde Syndical

EN BREF

DONNER LA PAROLE AUX FEMMES

À l'occasion de la journée internationale de la femme, l'internationale de l'éducation (IE) a produit un poster sur l'égalité des chances sur le lieu de travail et dans les syndicats. Ce poster explique pourquoi et comment il faut inclure l'égalité des chances dans les conventions collectives de travail. Donner la parole aux femmes sur leur lieu de travail et dans leur syndicat, tel est l'objectif de l'IE qui espère ainsi attirer l'attention sur ces questions à travers le monde; sur le rôle des femmes dans le renforcement du syndicalisme. À partir de ce poster, l'IE entend souligner la relation entre les femmes et leur syndicat. Il ne peut y avoir d'avenir pour le syndicalisme sans une reconnaissance et une participation totales des femmes.

HAÏTI

Le retour en Haïti de J.-B. Aristide est loin d'être un gage de démocratie. La politique de l'éducation est quasiment au point zéro. Les écoles sont de fait le reflet de l'état de délabrement du pays. Les écoles privées prolifèrent sans aucun contrôle de l'État. Les enseignants de la CONEH (confédération nationale des éducateurs haïtiens) mènent un combat courageux pour que l'éducation soit la priorité. Rappelons qu'en 1999, suite à des manifestations, de nombreux enseignants de ce syndicat avaient été révoqués, menacés d'arrestation. Le gouvernement avait alors mis en place un syndicat fantôme, l'AEH 2004. La CONEH ne désespère pas et en appelle au soutien international.

INDE

Le tremblement de terre qui a ravagé le 26 janvier, en Inde, l'État du Gujarat aurait fait entre 30 000 et 50 000 victimes. D'après l'organisation syndicale, la All India Primary Teachers' Federation (AIPTF), membre de l'Internationale de l'Éducation (IE) les victimes sont particulièrement nombreuses chez les étudiants et les enseignants dans les districts de Bhuj et Kutch où la quasi totalité des établissements scolaires a été détruite. Une aide financière est urgente et l'IE lance un appel à la solidarité : Compte Bancaire n° 310 - 1006170 - 75 Banque Bruxelles Lambert, 157 bd Auspach - 1000 BRUXELLES

Prévenir les abus sexuels et éduquer à la vie

À l'école Pierre Corneille de Lyon, la classe de grande section a été choisie pour participer au projet "pour une éducation à la vie".

Par groupes d'une dizaine d'élèves, la classe est prise en charge par deux animatrices de la Division préventive de la santé de l'enfant (DPSE) pour une série de six séquences, consacrées au corps, aux sentiments, à la grossesse, aux métiers et à la prévention des abus sexuels. Cette série sera reprise en CE2, puis en CM2, de façon à poursuivre les objectifs à différents niveaux de maturité.

Les animatrices, infirmières ou assistantes sociales du service médico-social de la Ville de Lyon, ont reçu une formation spécifique avec les psychologues et médecins scolaires. Pendant trois quarts d'heures, elles échangent avec les enfants sur le sujet du jour, à l'aide de différents supports. Tout est fait pour favoriser la prise de parole de l'enfant, pouvant aller jusqu'à une expression très intime.

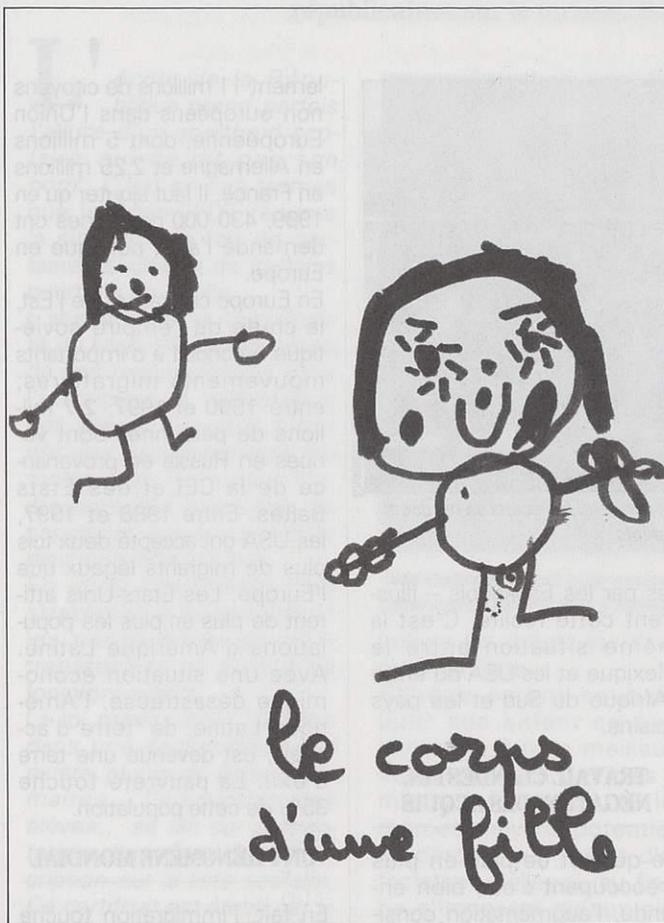
Marie-Christine, institutrice de la grande section, est associée depuis plusieurs années à cette opération. Elle a pu, en particulier, échanger avec les animatrices sur les évolutions de ses élèves au fil des différents niveaux : « En maternelle, ils sont très "fleur bleue", ils rigolent un peu, par pudeur ou par gêne, quand on parle de ce qui touche au corps; mais ils sont encore très égocentriques et parlent volontiers de ce qu'ils aiment ou n'aiment pas, de leurs petits chagrins, parfois de leurs souffrances. »

MAITRISER LE LANGAGE, SAVOIR DIRE "NON"

Car l'objectif premier est bien là: déceler des attitudes de maltraitance et/ou d'abus sexuel; armer les jeunes enfants face à l'attitude de certains adultes, qui peuvent être violents ou malades; leur dire que même les "grands" n'ont

Chaque "affaire" est l'occasion pour les ministres de l'Éducation nationale de rappeler le rôle de l'école (prévention et signalement).

Des missions délicates, pour lesquelles s'ébauchent, comme à Lyon, des projets en partenariat. Récit.



Favoriser l'expression chez l'enfant c'est tout un processus, pour faire aboutir le droit au respect de son intégrité par les "grands".

pas le droit de leur faire du mal, et qu'ils ont aussi le droit de dire "non". En l'absence de l'enseignant, avec des personnes neutres et formées à ce travail, les enfants se livrent parfois au fil des échanges. Certaines paroles d'enfants conduisent à des signalements...

Le sujet de chaque séance est présenté à l'enfant sur un feuillet à coller dans son cahier d'éducation à la vie. Ce cahier, il peut l'emporter chez lui, le montrer à ses parents, ou le garder comme jardin secret. Il peut également l'alimenter de

dessins ou, pour les plus grands, de réflexions personnelles.

Un temps de concertation entre animatrices et enseignants est prévu à chaque intervention afin d'échanger sur les thèmes abordés et sur l'évolution du groupe-classe.

En grande section, l'activité est poursuivie sur un mode plus collectif dans la classe :
- activités de manipulation quand on évoque les sens,
- par la lecture d'albums,
- par l'étude de documents...

En CE1, les enfants ont moins envie de parler des sujets abordés avec les animatrices, c'est leur jardin secret. Les CM2, eux, posent beaucoup de questions sur la sexualité, sur les règles et autres sujets parfois encore tabous dans certaines familles. Ils évoquent des histoires dont ils ont entendu parler, soit par les médias, soit par des camarades. Ils abordent les questions de façon très directe...

APPRENDRE À ASSOCIER LES PARENTS

Après chaque séquence en maternelle, et en fin de cycle pour les classes élémentaires, les animatrices viennent dans la classe pour une restitution collective de la réflexion menée. Elle donne lieu à une exposition dans le préau, que les autres élèves et les parents sont invités à découvrir.

« Côté parents, les choses ne sont pas toujours faciles, reconnaît Marie-Christine. Certains ont pu être choqués par la crudité des dessins des CM2, ce qui a amené à faire des expositions séparées.

Quelques-uns contestent ce type de démarche, arguant de leurs prérogatives personnelles en ce domaine.

Pour les animatrices, il y a un gros travail d'explication à faire. En début d'année, les parents sont informés par courrier de la mise en place de l'action, puis conviés à une rencontre d'information et de débat. Il faut argumenter sur l'obligation d'informer, de déceler, de créer des comportements favorables. Il faut convaincre aussi que ce type de travail fait avec les enfants ne va leur mettre en tête des mauvaises idées »...

Trop d'enfants sont victimes, et ceci dans tous les milieux, pour que l'on continue à se taire.

Françoise Lebocey

COURRIER DES LECTEURS

COLLÈGE

Je viens de lire votre article sur le collège (PE n° 104). Je partage bien entendu l'idée que le collège doit rester un enjeu démocratique, lieu de la réussite pour tous. Quand je dis doit rester, il vaudrait mieux dire "doit devenir". Certes, il est strictement nécessaire d'affirmer les objectifs, expliciter les modalités qui vont les faire aboutir, mais cela n'est pas suffisant. Il faut aussi y fournir des moyens quantitatifs certes, mais surtout des moyens qualitatifs.

Je travaille en établissement scolaire et je ne comprends pas toujours les désapprobations chaque fois qu'une réforme est annoncée : l'heure de vie de classe, les parcours diversifiés, les aides individualisées ; tout cela est souvent perçu comme charge de travail supplémentaire et trop rarement comme moyens pour aider les élèves qui sont en difficulté. Je pense au contraire que favoriser ces méthodes contribuerait à un gain de temps, de compréhension pendant l'heure de cours. Ce sont des moyens qui placent l'enseignant dans des situations peut-être moins magistrales mais propices à des rapports peut-être plus humains et plus détendus. Je ne perçois donc pas toujours cette envie de faire progresser l'élève, les intérêts personnels sont parfois plus mis en avant. (Il ne s'agit pas là d'une généralité, mais cela existe). Il m'apparaît aussi désolant, et

cela va à l'encontre de la démocratie, de voir que certaines familles ont des stratégies pour placer leurs enfants dans les meilleurs établissements, avec les meilleurs professeurs... Ces familles savent que choisir telle option contribuera à placer leurs enfants dans ces classes plus élitistes que d'autres. Cela peut sembler légitime mais va à l'encontre de la vocation démocratique.

Alors comment défendre la réussite pour tous, et oeuvrer à titre personnel, à l'insu de ceux qui ne savent pas. C'est ce genre de choses que j'aimerais lire aussi dans votre mensuel. Le problème n'est pas résolvable que par des clarifications et des méthodes, des personnels et des moyens, il est aussi strictement dépendant d'une volonté et surtout d'une réelle mise en application, avec des enjeux communs à tous, il faut alors s'appliquer à respecter soi-même ce que l'on demande aux autres de faire. Ce courrier est bien sûr ouvert au(x) débats, qui peut-être me feront percevoir d'autres visions. Merci.

Isabelle Havard

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://www.sgen-cfdt.org>

NOTES DE LECTURE

ATSEM

Des modalités de recrutement à ses perspectives statutaires, du fonctionnement de l'école aux besoins spécifiques du jeune enfant, du rôle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) au sein de l'équipe éducative à ses conditions de travail, en passant par un historique de la fonction depuis la création des salles d'asile, le *Livre bleu des Atsem* traite de toutes les dimensions de ce métier. Les équipes enseignantes, les Atsem ou les personnes aspirant à le devenir pourront y trouver l'ensemble des textes de références concernant les écoles maternelles en général, et les Atsem en particulier, ainsi que des documents réalisés par diverses municipalités pour encadrer les modalités de fonctionnement de ces personnels à la position parfois délicate, à cheval entre Éducation nationale et collectivités territoriales. Cet ouvrage, réalisé avec la collaboration de responsables territoriaux de Chateauroux, est un outil clair et structuré qui fera référence dans les écoles maternelles.

Livre bleu des Atsem
Éditions CNDP
150 pages.- 140 F

LES TPE, VERS UNE AUTRE PÉDAGOGIE

Les travaux personnels encadrés (TPE)

peuvent renouveler en douceur l'enseignement et redonner, à ceux qui l'auraient perdu, le plaisir d'enseigner : tel est le pari de l'auteur. Alternative à la pédagogie traditionnelle, épuisante pour les maîtres et finalement peu productive pour les élèves, les travaux personnels encadrés peuvent être l'amorce de la mutation pédagogique qualitative que tout le monde appelle de ses vœux.

L'auteur montre comment opérer, grâce à ce nouveau dispositif, cette mutation, ainsi que ce qu'il faut modifier, dans les pratiques, pour motiver les lycéens par la recherche et l'expérimentation autonomes. Sans ignorer les difficultés et les "problèmes d'intendance", notamment en matière documentaire.

Un ouvrage à mettre entre toutes les mains de celles et ceux qui mettent en place les travaux personnels encadrés dans leur lycée

Les TPE, vers une autre pédagogie

Raoul Pantanella
Collection "Repères pour agir"
dans la série "Dispositifs"
Crap-Cahiers pédagogiques et CRDP d'Amiens
234 pages.- 90 F ;
13,72 euros

APPRENNONS À VIVRE ENSEMBLE

Un ouvrage ludique et pédagogique de prévention de la vio-

lence et de l'apprentissage du respect.

Apprenons à Vivre Ensemble aide les élèves à analyser leurs comportements et leurs conséquences.

Cette démarche progressive et ludique permet de faire reconnaître chacun en tant qu'individu ayant le droit de s'exprimer et d'être respecté par les autres, et aussi d'amener les élèves à construire dans leur imaginaire des représentations motivantes et positives de la vie familiale, sociale ainsi que scolaire, seules capables de faire évoluer leurs comportements.

Cet ouvrage se compose d'un guide pédagogique pour l'adulte qui animera les séances et d'un livret pour les élèves, photocopiable.

Un recueil d'articles théoriques sur le sujet complète cet ensemble et permet de mieux comprendre les mécanismes des conflits et de la violence.

L'ouvrage s'adresse aux enfants de 9 à 13 ans.

Pour plus d'informations et pour télécharger certains extraits :

www.editions-cigale.com
ou demander le catalogue à :

Éditions Cigale, BP 228, 38014 Grenoble cedex 1.
Tel : 04 76 12 95 00
Fax: 04 76 12 95 01

AGNES VAN ZANTEN

Vos différentes recherches portent sur les Zep, les politiques éducatives municipales, la mixité sociale dans les établissements, quel est votre regard sur l'hétérogénéité ?

Il faut d'abord se mettre d'accord sur le vocabulaire car on désigne souvent de façon pudique comme classe "hétérogène" une classe homogène de bas niveau. Très souvent aussi on va parler de classes très difficiles à gérer non seulement à cause des difficultés scolaires des élèves mais parce qu'on y a regroupé des élèves à cause de leur comportement. La vraie classe hétérogène est une classe où il existe des écarts scolaires importants, mais pas trop grands pour éviter le sentiment d'humiliation de la part du faible et permettre l'effet d'entraînement entre élèves. Dans un tel cas, l'enseignant peut aider les élèves à progresser avec beaucoup de gains pour les élèves de niveau faible, même si le rythme de progression des plus forts peut parfois être légèrement ralenti. Les réactions négatives à l'égard des classes hétérogènes s'expliquent à la fois par la peur des parents des classes moyennes soucieuses de protéger leurs enfants d'une trop grande mixité sociale dans les établissements et d'une concurrence plus aiguë sur le marché du travail et par le sentiment d'impuissance d'enseignants peu formés et peu aidés pour assumer la massification de l'enseignement secondaire dans de bonnes conditions.

Que dire alors de la sectorisation ?

La carte scolaire, telle qu'elle existe, ne répond pas à l'attente des familles ; elle n'a pas changé, ou si peu, alors que la réalité urbaine est tout autre. Le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités locales hésitent à afficher clairement leur politique en matière de carte scolaire. On assiste à un laxisme grandissant dans certains secteurs. Il existe

Agnès van Zanten est sociologue, chargée de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique dans le cadre de l'Observatoire Sociologique du Changement.

bien des règles générales, mais centralisées, avec quelques ajustements à la marge, mais cette marge s'est agrandie. Dans une étude menée dans deux villes de la proche banlieue parisienne, nous nous sommes ainsi aperçus qu'entre 25 et 30 % des élèves ne fréquentaient pas l'établissement de leur secteur. Les établissements sont différents, mais surtout inégaux entre eux.

Le choix de l'établissement pose un dilemme éthique aux parents: "*si je suis un bon parent, je suis un mauvais citoyen*". Il faut choisir entre l'intérêt de son enfant et celui de la société. L'anxiété, l'anxiété, le poids du chômage ne facilitent pas les décisions. Mais les parents sont aussi inégaux devant le choix car celui-ci est largement conditionné par les ressources matérielles et culturelles des parents et par l'environnement socio-géographique et institutionnel.

Les professionnels de l'éducation des établissements "fuis" vont alors, en tacite accord avec les parents et grâce à une grande "tolérance" de l'administration, créer des classes de niveau ou des classes spécifiques renforçant ainsi la ségrégation à l'intérieur des établissements.

En fait, tout repose actuellement sur l'éthique des acteurs enseignants, chefs d'établissements ou parents. Ce qui manque réellement est un nouveau système de régulation à l'échelle locale. Il faut une instance qui régule l'activité des établissements, qui coordonne



photo M. Debon

l'offre et la demande de formation à l'échelle locale.

La mise en place de bassin de formation ne serait-il pas une forme de réponse ?

C'est une forme de réponse. Il faut une coordination parce que les acteurs sont très indépendants et en même temps paralysés par l'absence de directives claires. Beaucoup de classes sont hétérogènes. À partir de quel moment bascule-t-on ? Il faut noter que quand on crée une bonne classe par des regroupements d'élèves, toutes les autres deviennent mauvaises dans l'esprit des enseignants des parents et des élèves. Il y a la réalité et l'image que l'on s'en fait. Très tôt, les enfants vivent le collège comme lieu d'injustice, d'inégalité. Il y a l'âge qui joue - c'est l'adolescence -, mais les élèves se détournent du collège parce qu'il y a absence très forte de coordination entre enseignants, familles, quartier, école.

Une autre façon de travailler ne changerait-elle pas les choses ?

Jusque vers les années 60 - 70, l'École bénéficiait d'un soutien externe important ; elle a perdu progressivement de sa légitimité en tant qu'instance d'intégration même si les sondages continuent à montrer une certaine satisfaction des parents vis-à-vis de son fonctionnement. Face à cette situation, il faut que l'École puisse développer un nouveau projet, coordonner le travail des personnels à l'intérieur et opérer une ouverture maîtrisée vis-à-vis de son environ-

nement. Sinon, le risque est que l'École fasse de plus en plus l'objet d'un management de l'extérieur de la part des parents et de l'administration. Il faut un projet d'école, d'établissement, il faut développer les relations collégiales, et pas seulement entre enseignants, mais aussi entre enseignants et non enseignants. C'est un problème de coordination, de collégialité, de travail en équipe. Il faut être capable de se mettre d'accord sur des normes - notation, discipline ..., être capable de se critiquer - heures de débat sur la pratique. Il faut repenser la coordination interne et plus largement au niveau du bassin de formation. Il faut plus d'autonomie, ce qui ne signifie pas être livré à soi-même, mais permettre une adaptation en fonction du public. Il faut trouver le moyen pour que les jeunes enseignants restent avec un contrat valable sur plusieurs années, avec un projet. Une réflexion d'équipe, sur de vraies questions, doit être menée. La formation doit préparer les jeunes enseignants à ce type de travail collégial. À la sortie de l'IUFM, beaucoup de jeunes enseignants arrivent sans rejet des élèves de banlieue, mais leur type actuel de formation ne leur permet pas d'aller vers la construction d'un projet à la fois en raison de l'absence de directives claires de la part des responsables politiques et administratifs et de l'absence de coordination à l'intérieur des établissements.

On a actuellement l'impression qu'il y a d'un côté des parents qui ont peur pour l'avenir scolaire et professionnel de leurs enfants, de l'autre des enseignants désarmés et, plus loin, des hommes politiques qui prennent acte des tensions du système sans apporter de réelles solutions.

Propos recueillis par Michel Debon

Voir la bibliographie d'A. Van Zanten en page 11.

Agnès Van Zanten a publié récemment

(avec S. Broccolichi)

- *Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. L'évitement des collèges publics d'un district de la banlieue parisienne*, Annales de la recherche urbaine, n°75, 1997, 5-17. (avec M. Duru-Bellat)

- *Sociologie de l'école* (avec M. Duru-Bellat). Deuxième édition revue et actualisée, Paris, A. Colin, coll. U., 1999.

sous sa direction:

- *L'école, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

- *Le quartier ou l'école? Déviance et sociabilité adolescente dans un collège de banlieue*, Déviance et sociétés, vol. 24, n°4, 2000, 377-401.

- *Massification et régulation des systèmes d'enseignement. Adaptations et ajustements en milieu urbain défavorisé*, L'Année sociologique, vol. 50, n°2, 2000, 409-436.

Elle publiera deux nouveaux ouvrages à la rentrée 2001 :

- *L'école de la périphérie. Scolarisation et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, coll. Le lien social, 2001.

- *Carrières enseignantes. La socialisation professionnelle dans les établissements d'enseignement*, Paris, Bayard éditions, 2001.

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de PE), payantes pour les autres : 40 francs la ligne

NL- Vélo aux Pays-Bas de 25-55 km/jour, péniche-hôtel, à partir de 2 700 F tc. inscr.indiv ou cabine dble
Tél : 05 59 68 93 43

SP- loc 2 appart un en Espagne prox mer l'autre en Avignon (prox festival)
tél: 04 90 85 62 20
ou 00 34 93 895 42 41

2A-Ajaccio F2 52 m² terrasse vue mer prox plage commerce location sem/quinz/mois juill/août
tél: 04 95 51 22 32
06 14 92 95 08

29-Concarneau maison 5/6 pers juill/août
Tél : 02 98 97 53 73

29- Trégumc (Concarneau) maison F 5 tt conf. 2 km mer mai, juin, septembre de 1 800 à 2 500 F/sem
Tél : 02 98 93 15 07

29-Huelgoat Parc d'Armorique mais 3 ch cuis sej SdB jardin terrasse près forêt mer 35 km 5/6 pers juill/août 1690 F/sem
Tél: 02 40 04 45 51

26- Dieulefit 4 Gites de F. 4/7 pers. ouv. tte ann. acti-

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Luc Villeneuve
RÉDACTEUR EN CHEF
Michel Debon
SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE
Catherine Hirschmuller
Bernard Vandenberghe
COMITÉ DE RÉDACTION
J.J. Biger, I. Conversin,
F. Lebocey, R. Piécuch,
C. Renaud
FLASHAGE
Frapada (Paris XX^e)
IMPRIMERIE
ETC, Yvetot (76)
CPPAP 440 D 73 S
ISSN 1 143-2705
Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique
47/49, av. S.-Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 40 03 37 00
Fax : 01 42 02 50 97
3615 CFDT*SGEN
Sur Internet : http://www.sgen-cfdt.org
Par mél : fede@sgen-cfdt.org

vités sport nature de 1350 /2400 F/sem.
Tél : 04 75 53 33 18

38-Chartreuse mais 4/5 pers rando alt 1000 m
Tél/ fax 04 92 50 03 07
arnaudm@lemel.fr

65- St Lary studio 3 pers Thermes loisirs
Tél: 05 53 96 76 60

84- Cherche (achat) maison avec garage terrain région Carpentras
Tél: 04 67 88 62 01

Espagne logement spacieux et confortable ttes saisons
Tél: 04 90 85 62 20
0034 93 895 42 41

04-appt. ds villa 3 km Manosque 50 m² calme conf 2 pers 2 000 F/sem
Tél 04 92 75 06 09

38- Chamrousse stud 4 pers calme 6 ° ét (ascens) plein sud balcon local skis 200 m pistes 1 000 /1 800 F/sem mars/ décembre
Tél 04 76 81 32 60

66- Céret maison 2 ch + 3 couch. seul mai: 5 000 F mont + mer 25 km
Tél 04 68 87 30 37

06- Mandelieu loc semaine villa indép 2 km plage 2 pièces cuis Sdb WC, 5/6 couch pkg jard doc disponible
de 1 300 à 2 800 F/sem
Tél: 04 78 89 92 18
04 93 49 82 43

58-loue Sept. 2001 gde maison à 10 km de Nevers-Nièvre.
Tél : 02 69 61 21 66
mél : y.thery@wanadoo.fr

73- Courchevel stud 4 pers 32 m² balc pisc de 1350 à 1950 F/sem
Tél: 03 89 24 99 40

12- prox Cajarc mais anc restaurée tt conf hameau Quercy 4 ch 8 pers juill/août 3 000 F/sem dégressif si + d'1 sem
Tél 05 65 81 16 26

85-Faute/mer T2 + mezz 36 m² 4/5 pers jardin piscine prox plage juill/août 2 900 F/sem
Tél: 05 49 51 29 57

40- Vx Boucau T3 tt conf 4/6 pers terr prox mer lac location tte année 1500 /2 500 F/sem
Tél: 03 20 47 36 76

06-Cannes T2 47 m2 + terrasse pkg parc paysagé 10 mn plage loc sem/quinz/mois
Tél : 04 93 38 80 49 ou
02 35 76 84 26

30- mais près Uzès 140 m² du 14/07 au 04/08, 3 000 F/sem
Tél: 04 66 82 42 04

25- Les hôpitaux neufs F3 6 personnes tt conf juin/juillet/sept 2 000 / 2 500 F/sem
Tél: 03 20 05 32 93

13- Marseille résidentiel gîte 4 pers calme mer jardin
Tél (soir): 04 91 93 41 12

83- Castellet chalet tt conf 3/4 pers dans parc loisirs prox plage arrière-pays piscines boules cochonnets gratuits loc quinz/ mois
Tél/ fax: 04 92 20 20 67
ou 06 21 2682 50

05- Briançon appt tt conf 4/6 pers jardin pkg calme prox centre gare SNCF stations ski ttes périodes loc sem/quinz/ mois
Tél/ fax: 04 92 20 20 67
ou 06 21 2682 50

13- Sausset -les -Pins côte bleue villa 150 m² jard arboré 700 m² espace vert conduisant mer 10 couch 2 sdb 2 WC cuis équip terrasse plage tennis prox du 7/07 au 15/08 6 000 F/sem 20 000 F/mois visible en ligne: http://cbc.multimania.com/locat01.html
Tél: 04 42 45 19 93
mel: remy.pernaud@free.fr

75 et IDF JF cherche appt 2/3 pièces prox Paris loyer 3 500 F/mois
Tél: 01 40 03 37 49 (HdB)

83-Bormes T2 4 pers tt conf TV pkg prox plage, comm de 1500 à 2300 F/sem
Tél: 04 94 78 82 22

Échanges

972-Martinique éch ou loue mais indép 3 ch terrasse mer Caraïbe 12 km FdF contre logem ouest France

entre 14/07 et 20/08/2001
Tél 05 96 52 63 34

26- Mais calme 4 pers collines Drôme contre mais près lac ou mer 15 jours juil/août 2 001
Tél / fax 04 75 53 31 57

34- T2 Sète vue mer éch 1 sem contre 1 sem station saison
Tél: 04 75 04 88 93

25- prox Pontarlier 1000 M alt gîte rural neuf 5 pers tt conf dans ferme agrobio de 1000 à 1 500 F sem (et WE)
Tél/fax 03 81 46 71 50

05- Orcières Merlette T2 + loggia S-O 6/7 pers tt conf ttes périodes ski, base loisir palais des sports prox Parc Écrins
Tél: 04 42 51 29 22

Ventes

30- prox Uzès chalet terrain 250 m² arboré dans centre loisir avec piscine prix 6 U
Tél: 03 87 64 10 45

Vend kit aménagement camping-car:
• 1 meuble 2 coffres avec frigo encastré
• 1 meuble cuisine avec évier, robin gaz 2 feux
• 2 banquettes coffre dont 1 se transformant en li
• 1 WC chimique; divers accessoires; 6 000 F à débat.
Tél: 02 51 32 68 99 HdR.

10- Vd encyc Bordas 20^e siècle état neuf
Tél: 03 25 21 52 65

40-Peyrehorade (15 km) villa 90 m² 4 ch + cuis jardin 715 m² bourg calme
Prix: 95 U
Tél: 05 59 48 15 05 (HdR)

Vd maison rurale de famille alt 600 m² appt source pré bois 240 000 F
Tél: 04 94 90 05 60

84-couple enseignant cherche (achat) maison avec garage et terrain région Carpentras
Tél: 04 67 88 62 01

PARC NATIONAL DE LA VANOISE
Au CIS Maison de la montagne
Séjours découverte de 130 à 198 F/j
Doc + cdrom + dossier pédagogique
73480 Lanslebourg Tél : 04 79 05 92 30

PRÉFON-RETRAITE



La retraite réfléchie

**CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT AINSI QUE LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
PAR CAPITALISATION, FACULTATIVE, ENTIÈREMENT GARANTIE.

DÉDUCTION FISCALE INTÉGRALE DE TOUTES LES COTISATIONS.
ENGAGEMENTS INTÉGRALEMENT COUVERTS PAR LES RÉSERVES.
CONTRÔLE DE L'ÉTAT. AFFILIATION POSSIBLE À TOUT ÂGE, À TOUT MOMENT.

**PRÉFON**

Votre Avenir Sécurité

N° Vert 0 800 208 208

Collège-Lycée-CIO

Profession
EDUCATION

Mars 2001



PERSONNELS DES
COLLEGES,
LYCÉES ET
CENTRES
D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION

<i>Réforme des IUFM</i>	page I
<i>Documentalistes</i>	page II
<i>Missions des CO-P et CIO</i>	p. III
<i>Le lycée</i>	page IV
<i>Projets de programmes</i>	page V

<i>Calendrier mouvements</i>	page VI
<i>Entrer dans le métier</i>	page VII
<i>Carte scolaire LP</i>	page VIII

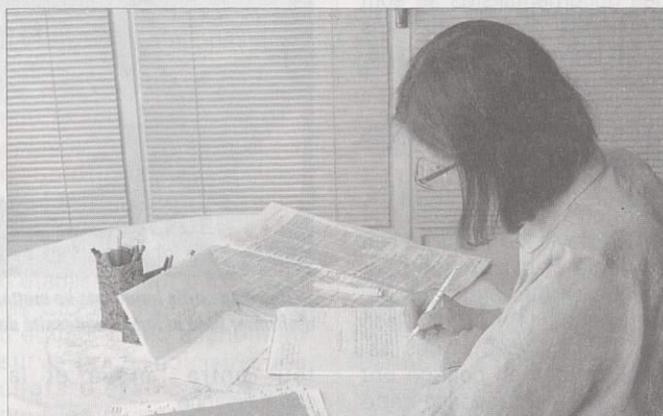
IUFM : CONCRÉTISER LES INTENTIONS ?

Le ministre a présenté ses décisions concernant la réforme des IUFM ; au delà du catalogue de bonnes intentions, l'on peut s'interroger sur la portée réelle des changements.

De tables rondes en groupes de travail, de rapports en commissions, la réforme des IUFM commençait à ressembler à l'Arlésienne. Le ministre a enfin présenté ses décisions. Il est à craindre que l'immobilisme sur la question des Capes ne compromette toute modification profonde de la formation des enseignants du second degré.

DES OBJECTIFS LOUABLES...

Pourtant, le ministre veut "relever le défi de la réussite du plus grand nombre", et présente la formation des enseignants comme "la seule véritable alternative à l'exclusion"; il met en avant "deux exigences indissociables: un haut niveau de



Professionnaliser les débutants, c'est aussi les aider à trouver réellement les adéquations entre connaissances disciplinaires et cadres d'exercice.

formation disciplinaire et une véritable formation professionnelle". Mais le dispositif annoncé pour le second degré ne répond pas à ces grandes ambitions.

L'année de licence doit :

- renforcer la compétence disciplinaire : formation dans des aspects nouveaux de la discipline étudiée pour les PLC,
- proposer une sensibilisation au métier sous la forme d'un court stage en établissement.

L'année de préparation au concours doit :

- permettre de former des spécialistes cultivés,
- assurer la préparation de l'entretien avec le jury conçu comme une épreuve préprofessionnelle.

Le calendrier des concours (sauf Capes) est modifié : l'admissibilité (épreuves

théoriques et disciplinaires) a lieu en décembre ou janvier. Le temps dégagé permet de préparer les épreuves d'admission. Mais pour les Capes, rien de changé : les épreuves d'admissibilité, reposant uniquement sur des connaissances universitaires sont tardives, ne laissant qu'un délai très court avant les épreuves d'admission.

La 2^{ème} année d'IUFM, centrée sur l'apprentissage du métier devra respecter un cahier des charges national reprenant 4 principes : collaboration de tous les acteurs du système éducatif, vision cohérente de l'ensemble de la formation, formation d'adultes, liens forts entre théorie et pratique. Elle donnera, en complément des stages, une formation en 3 grands volets :

- formation aux champs dis-

ciplinaires, compléments et information sur les méthodes d'enseignement dans la discipline,

- formation à l'apprentissage de l'expression orale et de la maîtrise de la langue écrite,
- formation générale (aider les futurs enseignants à faire face aux problèmes de violence et d'incivilité, les sensibiliser aux problèmes de la difficulté scolaire et aux problèmes posés par l'hétérogénéité), intensification de la formation aux techniques et aux outils.

DES MESURES HOMÉOPATHIQUES?

L'accompagnement de l'entrée dans le métier prendra des formes diversifiées (aide collective ou individuelle, stages, échanges guidés...). Rien ne dit que les trois semaines de formation continue durant la première année et deux durant la seconde viendront en déduction de la charge de travail des enseignants débutants. Les mesures concrètes sont renvoyées à des comités ou des chargés de mission selon une technique maintenant bien rodée depuis presque 3 ans que dure la réflexion sur les IUFM. L'immobilisme concernant les Capes ne laisse pas beaucoup d'espace pour concrétiser les intentions.

Daniel Mansoz

EN BREF

AFFECTATION EN RÉEMPLOI

Le BO n°10 du 8 mars publie la note de service sur la procédure d'affectation en réemploi des professeurs du second degré et des PEGC actuellement en réadaptation et qui remplissent les conditions suivantes (circulaire n° 85-296 du 26 août 1985, circulaire n° 85-325 du 24 septembre 1985) : être inapte à un retour dans l'enseignement devant les élèves, en raison d'une affection chronique avec séquelles définitives, mais dont l'évolution est stabilisée ; avoir fait la preuve au cours de la réadaptation d'une qualification pour l'exercice de fonctions au Cned. Les candidats à un poste de réemploi doivent justifier de 3 années de réadaptation au Cned. Les rectorats doivent adresser les dossiers des candidats au ministère avant le 26 mars, après les avoir soumis à l'avis de la CAPA. Un groupe de travail national sera consulté avant l'affectation par le ministère.

SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Le BO n°9 du 1^{er} mars publie une circulaire (n°2001-035) concernant la scolarisation des élèves handicapés dans le second degré et le développement des Unités pédagogiques d'intégration (UPI). L'objectif est d'assurer aux jeunes atteints de handicap ou de maladies invalidantes, un parcours individualisé sans rupture. L'intégration individuelle en milieu ordinaire continue d'être souhaitée, mais elle n'est pas toujours possible, certaines difficultés ne pouvant être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Des UPI devront être implantées en collège ou en lycée pour les élèves présentant un handicap mental ou des déficiences sensorielles ou motrices. La décision de création peut-être prise au plan départemental, interdépartemental ou académique après l'analyse des besoins repérés. Ces unités regroupent 10 élèves au maximum sont organisées en fonction des problèmes rencontrés. Elles se fondent sur un partenariat associant établissement scolaire, collectivités locales, services d'éducation spéciale ou de soins, personnels médicaux ou para médicaux exerçant en libéral dans le cadre d'une convention approuvée par le conseil d'administration. Un accompagnement de la démarche est amorcé mais les conditions de mise en œuvre dans les établissements ne sont pas des plus limpides

DOCUMENTATION

POUR DES CRÉATIONS DE POSTES

Si le CDI devient le pivot de certaines transformations pédagogiques, le Sgen-CFDT dénonce le hiatus entre orientations affichées et moyens mis en œuvre. Cette année encore, le nombre de postes mis aux concours de documentation est ridiculement faible.

Pour des créations de postes, tous dans l'action le 21 mars 2001!

Le Sgen-CFDT revendique des créations de postes supplémentaires d'enseignants documentalistes, dans le cadre du plan pluriannuel annoncé par le ministre de l'Éducation nationale. En effet, les tâches des documentalistes se sont amplifiées, diversifiées, sans qu'on prévoie les moyens nécessaires.

ÉVOLUTION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Le Sgen-CFDT se réjouit que le CDI devienne enfin un lieu privilégié et dynamique pour l'évolution des pratiques pédagogiques; la mise en place des TPE en lycée et des travaux croisés en collège ont manifestement favorisé cette prise de conscience. Le/la documentaliste n'est plus seulement le "manager" d'un système d'informations à visée pédagogique. Il/elle prend toute sa place dans les projets d'établissement, fait partie intégrante des équipes, prend des initiatives, rencontre des partenaires dans et hors éducation nationale, établit des réseaux. Les objectifs de l'École supposent non seulement de favoriser l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, mais de développer l'aptitude des élèves au travail autonome, aux pratiques fondées sur de nouveaux usages de l'information, qui mêlent heuristiques de la classification à celles de la navigation; ce qui nécessite des apprentissages méthodologiques spécifiques. Il /elle accompagne le cheminement de l'élève dans ses recherches, lui apprend à apprendre, à chercher, à trier, à comprendre; il est le média-



Chambre noire

Si des dispositifs innovants se mettent en place, il convient dès lors d'affirmer haut et fort la nécessité de mettre en adéquation fins et moyens.

teur entre l'élève et la connaissance.

Si le Sgen-CFDT se félicite que le rôle pédagogique des documentalistes soit enfin reconnu, il doit aujourd'hui agir pour sa revendication d'une programmation pluriannuelle de recrutement: deux documentalistes pour chaque établissement de plus de 400 élèves. Cela suppose une augmentation des postes offerts au concours dès cette année. Or, le ministère ne propose que 178 postes au CAPES externe pour 328 départs prévus à la retraite; c'est presque une provocation, alors qu'aujourd'hui les remplacements ne sont plus assurés et que les rectorats ont recours à l'embauche de contractuels et de vacataires. Parfois, les CES et aides-éducateurs sont contraints de faire fonctionner, seuls, les CDI. Depuis plusieurs mois, des discussions intersyndicales n'avaient pu aboutir à une plate forme commune, car nos partenaires mélangeaient des

revendications catégorielles et ces questions d'emploi.

ENSEMBLE CONTRE LE MAL-THUSIANISME

Devant l'urgence, la situation a évolué récemment, et permis la signature d'un communiqué commun qui a réuni toutes les organisations syndicales (sauf FO) et la Fadben exclusivement centré sur l'augmentation des postes au concours 2001.

Le Sgen-CFDT a appelé tous les personnels à participer à l'action unitaire du 21 mars 2001 (rassemblements nationaux et académiques) et à signer massivement sa pétition nationale (téléchargeable sur www.sgen-cfdt.org). C'est le moyen de faire entendre les légitimes revendications des enseignants documentalistes et d'agir pour une transformation des pratiques pédagogiques dans les établissements.

Isabelle Conversin

SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

EN BREF

INFORMER, ORIENTER: DU NOUVEAU?

Les missions des CIO et des personnels d'orientation bientôt revisitées ? Une délégation du Sgen-CFDT, reçue au ministère, a abordé les questions essentielles concernant statuts et rôles des services d'orientation. Des pistes de réflexion, des perspectives semblent s'ébaucher, dans une optique de reconnaissance de l'action multiple de ces personnels.

Une délégation du Sgen-CFDT a été reçue en audience, le 16 février, au cabinet du ministre. Les personnels d'orientation souffrent d'un manque de reconnaissance, d'un déficit d'image; les services, d'un manque de visibilité. Les conseillers d'orientation-psychologues (CO-P) et directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO) sont en nombre notablement insuffisant, pour répondre aux missions qui s'accumulent depuis 30 ans.

À travailler dans l'urgence, à se mobiliser sur de multiples tâches, ils sont perçus comme insuffisamment présents. Paradoxalement, certaines de leurs compétences restent ignorées, alors même qu'ils pourraient apporter un éclairage particulier sur des problèmes de société: violence scolaire, besoin d'accompagnement individualisé ... Une clarification de leurs missions s'avère indispensable, un recrutement massif s'impose.

"Y-A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION?"

Le ministère reconnaît le déficit de pilotage, injustement supporté par les personnels eux-mêmes.

Le cabinet a demandé à la direction des enseignements scolaires (Desco) de créer un groupe d'experts sur ce chantier, à finalité institutionnelle: il s'agit pour le groupe de travail, (les syndicats y seront *a minima*- informés des propositions) de clarifier rôles,

places des personnels (des CSAIO jusqu'aux CO-P) et missions. Celles-ci doivent s'inscrire dans l'ensemble des missions de l'Éducation nationale.

L'hypothèse d'un statut commun aux psychologues scolaires et personnels d'orientation n'est pas d'actualité.

Ce n'est qu'en dernier lieu que le nombre de postes à pourvoir serait abordé.

Concernant les services d'information et d'orientation le Sgen-CFDT a exprimé la demande d'un statut d'établissement public pour les CIO et celle d'un statut d'emploi (avec alignement sur la grille indiciaire des chefs d'établissements) pour les directeurs de CIO de façon que les services puissent remplir convenablement leurs missions, définies par les décrets de 1971 et circulaire de 1980, que le Sgen-CFDT approuve. Ces propositions ont retenu l'attention de nos interlocuteurs.

Le CIO, lieu d'animation et d'échanges doit voir son autorité et son autonomie renforcées: les collectivités territoriales sont dotées de pouvoirs étendus depuis la loi quinquennale; les partenariats s'en trouvent élargis. Le rôle du directeur de CIO dans le bassin de formation s'est accru.

Sur les autres missions du CIO, observatoire du district (et donc lieu privilégié d'analyse du fonctionnement institutionnel), lieu d'accueil des publics; structure qui apporte son "concours" aux établissements scolaires en vue de prévenir les sorties préma-

turées de formation, et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le Sgen-CFDT a rappelé que des textes récents (*Éducation à l'orientation ...*) accroissent le cahier des charges des personnels sans augmenter leurs effectifs; aussi, une vraie formation au travail en équipe et en partenariat s'impose-t-elle.

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

Les questions concernant les publics, la formation des CO-P, le recrutement (parmi les licenciés de psychologie) ont été évoqués. Le Sgen-CFDT a insisté sur ces points: l'Éducation nationale, c'est la formation initiale et la formation continue, au service de tous les publics. Le statut de psychologue est important et utile aux personnels d'orientation. Des aménagements de la formation initiale doivent être trouvés pour les personnels non titulaires qui devraient bénéficier de dispositifs de validation des acquis antérieurs.

Pour l'ensemble de la profession, il paraît légitime, au vu de son haut niveau de qualification, de l'étendue des missions et champs d'activité, de demander la création d'échelons supplémentaires, jusqu'à l'indice 782.

Il appartient désormais à tous de faire avancer idées et propositions du Sgen-CFDT.

Maryse Béhar

CONSULTATION SUR LE SPORT À L'ÉCOLE

Une consultation nationale conduite par Michel Leblanc, inspecteur général sur le sport a été menée dans le premier et le second degré (cf BO n°4 du 25/01/01). Les questionnaires devaient être renvoyés par les établissements avant le 16 mars.

Le Sgen-CFDT doit rencontrer M. Leblanc pour lui faire part de ses interrogations:

- quel est l'objectif de cette consultation ? La nature des questions et les délais proposés ne semblent pas à la mesure de l'intention affichée: redynamiser le sport scolaire. Ne s'agit-il pas d'un ballon d'essai en vue de remettre en cause le forfait de 3 heures hebdomadaires incluses dans le service des professeurs d'EPS ?
- y aura-t-il une véritable volonté politique de rénover le fonctionnement actuel de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), en le découplant réellement du sport civil et des fédérations sportives ?

En tout état de cause, le Sgen-CFDT revendiquera:

- la mise en pratique réelle des objectifs affichés de l'UNSS: favoriser concrètement et financièrement le développement de pratiques physiques non compétitives;
- un fonctionnement démocratique des associations pour un réel apprentissage de la vie associative des élèves;
- l'aide au développement d'initiation et de pratiques novatrices.

LU AU BO

• BO n° 6 du 8/02: calendrier du Bac dans les académies de métropole et de la Réunion, les épreuves écrites du premier groupe se dérouleront du 11 au 19 juin. Les dates des épreuves orales, pratiques et facultatives sont fixées par les recteurs.

Communication des résultats le 3 juillet, épreuves du second groupe du 7 au 10 juillet (13 juillet à la Réunion).

• BO n°7 du 15/02: présentation des nouveaux livrets scolaires du bac (voir analyse et commentaires dans le cahier métiers de Profession Éducation de janvier).

• BO n°8 du 22/02 - Calendrier du troisième trimestre et procédure d'orientation et d'affectation en colège

Le point sur le lycée

Suite à l'audience que lui a consacrée le directeur de la Desco (enseignements scolaires), le Sgen-CFDT a obtenu les informations suivantes :

- Concernant les travaux personnels encadrés (TPE) : ils seront mis en place en terminale comme prévu, les moyens ayant été donnés aux académies (sur la base de calcul de 2 heures professeur par division).

Le ministère, qui n'a pu abonder le taux d'encadrement compte tenu de son enveloppe budgétaire, a réfléchi à une possibilité de souplesse dans le temps et dans l'espace sur l'année. Ainsi, une dotation forfaitaire de 72 heures par classe TPE sera donnée comprenant le temps de concertation, d'encadrement des élèves avec un minimum de 24 semaines, d'évaluation.

Même souplesse dans l'organisation, pour limiter le chevauchement des structures, l'engorgement des centres de documentation et d'information (CDI), la saturation des équipements, l'idée étant de mettre en place les TPE en terminale de fin septembre à février, en première de janvier à mai.

Un élargissement à plus de disciplines est possible, à condition que les sujets s'inscrivent bien dans le type de la série (littéraire, économique et social, scientifique).

Quant à l'évaluation, il est prévu une présentation par les élèves de leur travail et pour le bac 2002 une mention sur le livret scolaire, ce qui n'exclut pas des évolutions par la suite.

Par ailleurs, un effort sera fait sur la formation, avec l'apport de chercheurs qui pratiquent la pluridisciplinarité.

- Voie technologique : la mission confiée à Bernard Descomps sur la rénovation

de la voie technologique suit son cours, seule nouveauté dans l'immédiat, l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) et les TPE seront introduits en première à la rentrée 2001, mais à moyens constants, c'est-à-dire au prix d'une diminution des modules.

- Programmes : la synthèse nationale, suite à la concertation sur les programmes, est mise en ligne sur *Eduscol*. Seul le programme de philosophie sera remanié et passera devant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en mai 2001. Sur les nouveaux programmes (essentiellement ceux de terminale), une consultation des enseignants sera organisée en mars-avril, avant la consultation des instances entre mai et juillet, (publication en août et application à la rentrée 2002).

- Évaluation : l'épreuve anticipée de français a été un point essentiel de la consultation des enseignants de lettres. Le Sgen-CFDT sera consulté prochainement sur ce projet du ministère.

- Filières : une réflexion a débuté au ministère sur la filière S; aucune évolution en perspective en ce qui concerne les autres filières.

Une circulaire de rentrée sur le lycée sera publiée fin mars.

EPS

Enseignement de spécialité en éducation physique et sportive : à quand une décision du ministère ?

Le groupe de travail auquel participe le Sgen-CFDT a pourtant remis ses conclusions au ministre :

- maintien de l'enseignement de détermination en seconde générale et technologique

- création d'un enseignement spécialisé au choix dans toutes les séries en première générale

- création d'un enseignement "renforcé" ou de complément d'EPS (facultatif) dans toutes les séries en première technologique.

Pour appuyer les propositions du groupe, qui ont fait l'unanimité, une demande d'audience intersyndicale (Sgen-CFDT, SE-Unsa, Snep-FSU) a été demandée au ministre, sans succès.

Le Sgen-CFDT a également soutenu le vœu déposé au Conseil Supérieur de l'Éducation par le Snep sur le même sujet.

Or, la préparation de la rentrée est déjà fortement engagée, une décision est urgente, afin que les recteurs prennent en compte cet enseignement dans l'organisation de la carte scolaire de leur académie.

Concours réservés et examens professionnels (suite)

Les projets de décrets (voir *PE* n° 103 et 104) ont été soumis au comité technique ministériel le 7 février 2001 ; aucun amendement de fond du Sgen-CFDT n'a été accepté; celui-ci s'est donc abstenu sur ces projets. Le seul élément nouveau

a été l'amendement que la Fonction publique a exigé en dernière minute (voir ci-après) pour la gestion des examens professionnels.

Après avis du Conseil d'État, les textes devraient être publiés au journal officiel et une note de service devrait enclencher les opérations pour la session 2001 à la fin du mois (voir calendrier prévisionnel ci-après).

Tergiversations et tractations ont lieu depuis le comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 7 février entre le ministère de l'Éducation, celui de la Fonction publique et celui du Budget sur le décret "examen professionnel".

En effet la veille du CTPM, le ministère de l'Éducation nationale s'était vu imposer un système de contingentement des examens professionnels, contraire à tout ce qu'il avait discuté avec les organisations syndicales. Si, à la date du 2 mars, le ministère de l'Éducation nationale semble avoir obtenu gain de cause, un nouveau "litige" est apparu.

La Fonction publique considère que la loi impose la fixation par un décret en Conseil d'État d'une durée de services complémentaires pour bénéficier de l'examen professionnel, or l'Éducation nationale prévoit une durée différente pour chaque "cuvée" d'examen...

Résultat à la date du 6 mars 2001, près d'un mois après la tenue du CTPM, les textes n'ont toujours pas été communiqués au Conseil d'État qui doit les valider.

Espérons que celui-ci ne demandera pas à ce que la copie soit revue, sinon on s'achemine vers le report des examens et concours réservés 2001 à l'automne...



CALENDRIER PREVISIONNEL

- BO du 29 mars: publication de la note de service;

- 4 avril 2001: ouverture des serveurs (minitel et internet) pour les inscriptions;

- 20 avril 2001: fermeture des serveurs;

- 10 mai 2001: date limite de retour des confirmations d'inscription;

- mi-juin 2001 : organisation des épreuves;

- mi-juillet 2001 : publication des listes d'admissions.



PROGRAMMES DES LYCÉES

Enseignement des arts : avant-projets de programmes en Terminale

Le Sgen-CFDT a été reçu par le groupe d'experts-arts, qui lui a soumis ses avant-projets de programme (enseignement de spécialité et options facultatives):

-art plastiques : le programme est centré plus particulièrement sur l'art au XX^e siècle. Après "l'œuvre et l'image" en seconde, "l'œuvre et le lieu" en 1^{ère}, le questionnaire entrepris sur l'œuvre s'achève en terminale par "l'œuvre et le corps". Dans ses objectifs, le programme met en avant la relation théorie/pratique, l'implication de l'élève dans une démarche d'expression et de création, l'acquisition d'une attitude critique;

-musique : le programme associe sans hiérarchie ni préalable pratiques musicales (pratiques vocales et instrumentales et pratiques d'écoute), culture musicale (à partir d'une œuvre de référence du XX^e siècle, l'élève est invité au questionnement sur les thématiques suivantes : voix et texte, conquête du timbre, musiques populaires et musiques savantes, musique et temps), approche technique (espace, temps, couleur, forme);

-théâtre : à travers les œuvres, les questions aux programmes et la fréquentation des spectacles, l'élève approfondit la compréhension des processus de création et de représentation. Les deux composantes de ce programme sont la pratique (propositions de jeu ou de mise en scène) et l'approche culturelle (en terminale l'élève est un spectateur autonome qui prend des risques et manifeste sa curiosité pour des formes théâtrales novatrices et d'autres

formes d'art de la représentation). Le programme commun obligatoire comprend l'étude de 3 textes dramatiques (2 œuvres classiques ou modernes et une œuvre contemporaine, parmi lesquelles une œuvre étrangère; d'autre part, soit une problématique (par exemple théâtre et cirque, acteur et marionnette...), soit un texte théorique, soit un univers artistique, tel que celui d'un scénographe, d'un metteur en scène ou d'un acteur. Par ailleurs, l'élève doit voir huit spectacles au minimum dans l'année;

-cinéma audiovisuel : le programme de la classe terminale est axé sur le montage, à partir des éléments suivants : rushes, sons additionnels, musique et effets sonores. Les deux composants sont la pratique artistique (comprenant une réalisation courte qui donne lieu à une évaluation au bac) et l'approche culturelle (repérer et analyser les principales étapes et théories du montage qui ont marqué l'histoire du cinéma; une réflexion sur le cinéma de la modernité, relevant de la marge et ouvrant des failles à l'intérieur des formes et des codes dominants);

-histoire des arts : la période étudiée se limite au XX^e siècle à partir de trois approches. La première (généraliste) offre un cadre permettant de situer la création artistique contemporaine dans sa dimension urbaine et dans la vie politique et sociale. La deuxième (thématique) porte sur un ensemble précis de productions artistiques du XX^e. La troisième (monographique) permet à l'élève de découvrir les œuvres à partir de leur

genèse, de leur environnement et de leur réception. Le programme est articulé autour de trois grandes questions : art, villes, politiques et société au XX^e siècle ; œuvres, événements culturels au XX^e ; un artiste dans son temps (Fellini, Matisse);

-danse : l'enseignement s'organise autour de trois œuvres : *L'après midi d'un faune* de Nijinski, *Changing steps* de Merce Cunningham, *Set and reset* de Trisha Brown. Le programme comprend deux composantes : la composante pratique (la triple expérience de danseur interprète, de compositeur et de spectateur est proposée à l'élève), la composante culturelle (à partir des trois œuvres choisies, l'enseignement met en perspective les problématiques soulevées, l'influence que ces œuvres exercent sur la vie chorégraphique et artistique, et leur richesse propre).



Ces programmes ont le mérite d'une cohérence avec les classes antérieures et entre les différents domaines. Ils insistent d'autre part sur l'articulation entre théorie et pratique.

Un espace de liberté pédagogique est laissé aux enseignants (permettant de reprendre certains points ou d'aborder de nouvelles questions, d'approfondir les démarches de création, de s'investir dans les TPE ou de profiter des ressources culturelles locales.

Cependant, ces programmes semblent bien ambitieux. L'enseignant devra faire des choix en

fonction de ses élèves. Pour le Sgen-CFDT les élèves doivent être évalués au bac sur ce qu'ils ont réellement fait en classe, un système de liste serait souhaitable; une part d'évaluation en cours de formation est néanmoins envisagée en ce qui concerne la pratique, ce qui limiterait l'absentéisme.

Par ailleurs, l'accent est mis sur l'utilisation des nouvelles technologies sans qu'une réflexion ait été menée sur les buts poursuivis et sans formation spécifique des enseignants. Enfin, la question du partenariat (indispensable) inquiète en raisons des politiques culturelles actuelles : moins de subventions en perspective pour la pratique et d'attente pour "la consommation" des œuvres.

À suivre...

18 heures pour les arts

Le ministère a rédigé le projet de modification du décret de 1950 sur le service des enseignants des disciplines artistiques. Il devrait être soumis à un CTPM en mars (date non encore fixée). Le dispositif proposé est simple : en deux ans (septembre 01 et septembre 02), le service des enseignants des disciplines artistiques serait réduit de deux heures (une à chaque rentrée) de façon à le rendre équivalent aux services des collègues des disciplines d'enseignement général de même corps. Cela vaut pour les certifiés, les PEGC et les agrégés. Le projet permettrait, durant ces deux années, que cette réduction puisse se traduire par une heure supplémentaire qui pourrait être exigée en plus de l'heure supplémentaire imposable réglementairement à tout enseignant. Par contre le projet de texte ne traiterait pas de la chorale ? À suivre

Histoire - Géo en 1^{ère} L et ES

Ce projet de programme est axé sur la France et l'Europe du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle.

Son originalité est d'associer étroitement l'histoire et la géographie par l'articulation de séquences d'histoire et de géographie, par l'étude de thèmes qui intègrent des regards croisés : une région industrielle, une grande capitale par exemple. Autres points positifs : une insistance sur l'histoire culturelle, les bouleversements sociaux et ceux des mentalités.

Possibilité est aussi donnée de construire son parcours en utilisant les ressources locales et en créant des liens avec d'autres disciplines.

D'autre part, la division du programme en cinq séquences (l'Europe, la France, la région ; l'âge industriel en Europe ; nations et États en Europe entre 1848 et 1914 ; guerre, démocraties et totalitarisme en Europe 14-39; géopolitique de l'Europe d'aujourd'hui) correspond aux cinq périodes de travail d'une année scolaire. Le Sgen-CFDT, auditionné par le groupe d'experts, en dehors des points positifs indiqués plus haut, a exprimé des réserves sur les indications horaires précises par items (qui risquent d'entraver la liberté pédagogique); il a aussi demandé qu'on mette en valeur la place des femmes et les problèmes d'environnement, qu'on trouve le moyen d'étudier une civilisation extra européenne dans sa confrontation avec l'Europe, et que, dans les documents d'accompagnement, on insiste sur les notions à acquérir et les savoir-faire. Ce programme sera soumis à la consultation des enseignants en mars-avril.

MOUVEMENT

Calendrier des opérations du mouvement interacadémique

tel qu'il est prévu par le ministère à la date du 8/3/01

Mouvements spécifiques

Cas médicaux (agrégés, certifiés, AE)	12 mars
Cas médicaux (EPS, PLP, CIO, CPE)	13 mars
Spécifiques : théâtre, cinéma	13 mars
Sections internationales	14 mars
CPGE	15/16 mars
STS	16 mars
PLP	16 mars
TOM COP, CPE, EPS	12 mars
Agrégés, Certifiés, AE	13 mars
PEGC	16 mars
Barèmes et vœux (29 ^e base)	
CPE, COP, PLP	14 mars
Agrégés, Certifiés, AE	15 mars

Mouvement interacadémique

EPS	3/5 avril
Anglais	3 avril
SES	3 avril
Maths	3 avril
Allemand	4 avril
Histoire Géographie	4 avril
STI	4 avril
STE	5 avril
Lettres modernes	5 avril
Espagnol	5 avril
Lettre classiques	6 avril
Philosophie	6 avril
Physique-Chimie	6 avril
Langues faibles diffusions	9 avril
Langues régionales	9 avril
Arts appliqués	9 avril
Documentation	9 avril
SVT	9 avril
Arts Plastiques	10 avril
Éducation musicale	10 avril
Technologie	10 avril
PLP	5/9 avril
CO-P	6 avril
CE/CPE	9 avril
Révision d'affectation	26/27 avril

Mouvement intra académique

Calendrier

Le calendrier de saisie des demandes est fixé par chaque recteur, dans la période située entre le 9 avril et le 2 mai; il est consultable sur SIAM par Internet ou Minitel.

Les candidats à une mutation ou à une première affectation vont donc devoir jongler avec le calendrier, entre les résultats de la phase interacadémique et les vacances de printemps. Ce sera particulièrement "sportif" pour les candidats des académies de la zone B... Le Sgen-CFDT a alerté le ministère et les rectorats et veillera dans chaque académie à ce qu'aucun personnel ne soit pénalisé.

Contactez votre syndicat local au moindre problème.

Règles et barèmes

Pour vous aider à bien les comprendre et vous éviter des erreurs, le Sgen-CFDT publie un "Spécial intra académique" national qui présente les aspects communs et que chaque union régionale complète des informations propres à l'académie. À diffuser à tous les collègues concernés.

Fiche syndicale : du nouveau

Pour que le dossier soit suivi et défendu par les élus Capa du Sgen-CFDT, remplir une fiche syndicale est une démarche indispensable.

Pour ce faire, le Sgen-CFDT met en place un nouveau service : la

saisie de la fiche syndicale par Internet. En vous connectant sur www.sgen-cfdt-plus.org, vous pourrez entrer les éléments de votre fiche, calculer votre barème, connaître votre résultat.

• Ce nouveau service, inauguré pour le mouvement intra académique, aura ensuite une fonction plus large : pour dialoguer avec les élus du personnel, obtenir un renseignement sur votre carrière, connaître la date de votre promotion de corps ou d'échelon, il vous suffira de vous connecter et de consulter votre dossier personnel. Votre accès sera protégé par le nom et le code (login) que vous vous serez donnés.

• Cependant, le service **Minitel 3614 Sgenmut** reste en service et vous pouvez donc toujours entrer votre fiche, calculer votre barème et consulter votre résultat par ce moyen. Tous ceux qui ont entré une fiche Minitel pour le mouvement interacadémique pourront utiliser Internet à l'intra, en utilisant le code qui leur a été attribué par 3614 Sgenmut.

• Enfin, pour les derniers réfractaires aux nouvelles technologies, une fiche syndicale papier est encore publiée et disponible dans votre syndicat ; mais recourir au Minitel ou à Internet est un geste "de solidarité active" avec les élus Capa.

(Merci de penser aussi à eux).

Accès au corps des agrégés

• La CAPN s'est réunie les 26 et 27 février pour examiner les candidatures à l'intégration au corps des agrégés par liste d'aptitude. Pour 400 possibilités (1/7 du nombre d'entrée dans le corps par concours), les recteurs avaient transmis, après avis des CAPA, 1750 candidatures. 18 candidats ont été en outre inscrits sur la liste complémentaire.

• Refusant toujours d'adopter un barème, le ministère a tenté d'harmoniser les critères de sélection à partir des éléments demandés dans la *curriculum vitae* et la lettre de motivation : carrière, qualité professionnelle, implication dans les établissements, travaux scientifiques ou pédagogiques dans la discipline. Mais au final, ce sont bien les critères que met en avant l'inspection générale et qui ne sont pas toujours cohérents d'une discipline voire d'un candidat à l'autre, qui sont déterminants.

• Les élus Sgen-CFDT (Didier Parizot, Jean Arrighi) sont intervenus, soit pour défendre des candidats injustement oubliés ou placés dans une situation atypique qui les écarte de la sélection, soit pour s'appuyer sur les principes habituels du Sgen-CFDT : privilégier l'investissement des collègues au service de l'institution, dans les établissements ou au dehors, ce qui ne saurait se confondre avec des services rendus à

l'inspection ; rappeler l'importance de la prise en compte de l'exercice en ZEP ou en établissement difficile.

• Les personnels nommés seront titularisés au 1/09/01 puis reclassés par le ministère ; il leur faut 6 mois dans le grade pour bénéficier de la promotion au départ en retraite. Tous les collègues qui avaient fait parvenir une fiche aux élus ont été avisés aussitôt de leur résultat.

La liste complète est publiée sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/siap>

• Rappel des résultats de la liste 2000 :

- 147 000 collègues remplissaient les conditions statutaires ;
- sur 24 000 candidatures, 1829 avaient été transmises par les recteurs et 442 retenues, dont 52% d'hommes ;
- âge moyen des "lauréats" : 54 ans.

Affectation des lauréats de concours pendant l'année de stage

Agrégation, Capes, Capet, Capeps, CAPLP2, CPE et CO-P

• La note de service annuelle qui sera publiée au BOEN dans les premières semaines d'avril a été soumise pour avis aux organisations syndicales.

Voici les principaux éléments à retenir :

• Nouveau : Les instituteurs et professeurs des écoles seront affectés, pour y suivre la formation, à l'IUFM, avec les autres candidats qui n'ont pas d'expérience de l'enseignement du second degré. Cela satisfait partiellement une ancienne revendication du Sgen-CFDT.

• Comme en 2000, les anciens auxiliaires ou contractuels lauréats d'un concours externe pourront opter pour l'IUFM ; les lauréats des concours internes seront affectés en stage en situation, sauf si leurs services entre le 1-09-99

et le 31-08-2001 sont inférieurs à un an-équivalent temps plein. Le Sgen-CFDT maintient que tous les lauréats des concours internes ou réservés doivent pouvoir opter pour la formation en IUFM, s'ils le souhaitent.

• Dates à retenir : l'administration voulait que les lauréats demandant à bénéficier du rapprochement de conjoint justifient du mariage ou du Pacs avant le 31 mai ; le Sgen-CFDT a obtenu un assouplissement de cette règle : la note devrait prévoir qu'ils doivent informer l'administration de leur situation avant le 30 juin et fournir les justificatifs au plus tard le 15 juillet (bien lire le BOEN pour connaître la solution finalement retenue).

• Simplification des formalités pour les stagiaires en situation : les anciens titulaires ou stagiaires de l'Éducation nationale sont maintenus sur leur poste sans avoir de for-

malité à remplir ; les autres stagiaires en situation restent, en principe, dans leur académie et doivent remplir une attestation qui sera visée par le recteur d'origine.

• Formulation des vœux (6 maximum) par Minitel, dès l'admissibilité, le serveur étant clos trois jours après les résultats de l'admission.

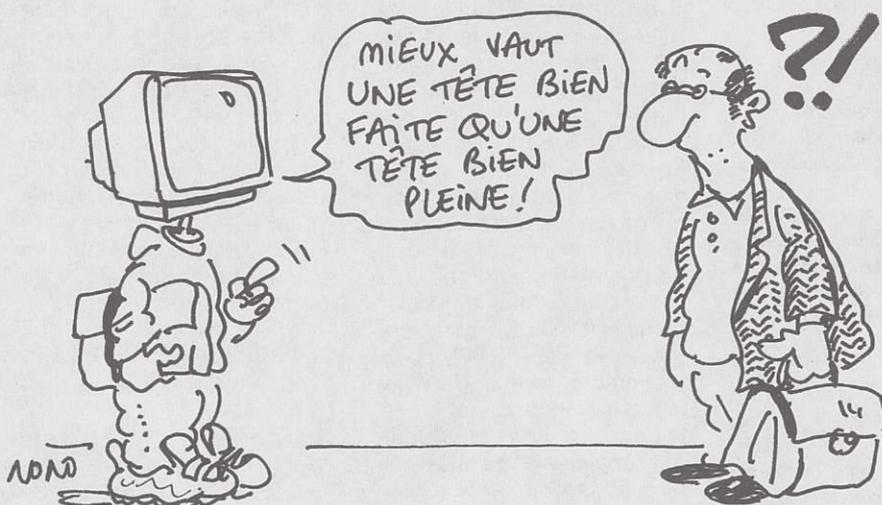
Téléchargement par Internet :

<http://www.education.gouv.fr/SIAL>

d'une fiche de renseignement à renvoyer avec les pièces justificatives au ministère.

• Pour toute information sur les options possibles et le barème d'affectation en IUFM, demander à votre syndicat la fiche explicative et la fiche syndicale de suivi :

• L'affectation en IUFM est prononcée fin juillet-début août, après consultation d'un groupe de travail où siègent des représentants du Sgen-CFDT.



EN BREF

CONCOURS DE RECRUTEMENT PLP

Le cycle préparatoire au concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel (PLP) est ouvert, sur concours, aux professeurs non titulaires qui préparent ainsi, en instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), et en deux ans maximum, le concours interne. En 1999, 137 collègues ont été admis et 225 en 2000, en génie mécanique, génie civil, génie industriel et Hôtellerie restauration. Or, cette année, compte tenu notamment de la mise en place des concours et examens "Sapin", les postes ouverts aux concours internes ont diminué, et parfois fortement.

Ainsi, en carrosserie, pour 21 élèves professeurs, 4 postes ont été offerts au concours interne, plus les candidats qui ne sont pas en cycle préparatoire ! En génie mécanique maintenance, 36 élèves professeurs, 18 postes !

Les collègues se sont mobilisés, le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministre et a obtenu la garantie pour ces derniers de pouvoir s'inscrire au concours réservé et, éventuellement, à l'examen professionnel en même temps qu'au concours interne dès cette année et bien sûr les années suivantes.

Alors que le ministre délégué à l'enseignement professionnel annonce, dans le cadre de la réforme des IUFM, vouloir faciliter la préparation aux concours notamment dans les disciplines professionnelles, ce qui s'est passé cette année est l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire.

PLAN VIOLENCE

Établissements concernés par la mise en place du plan violence : avantage spécifique d'ancienneté et mutation

Le BOEN n°10 du 8 mars dernier publie la liste des établissements retenus pour l'application du droit à mutation prioritaire et à l'avantage spécifique d'ancienneté. (Décrets 95-724 du 9-05-95, modifié par le décret 2001-48 du 16-01-2001).

Ces derniers sont situés dans les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles. Une circulaire d'application est attendue.

LYCÉE PROFESSIONNEL

GRILLES HORAIRES

Un an après les tentatives ministérielles d'annualisation du temps de service des PLP, et après la refonte du statut, le ministère a été amené à revoir une nouvelle fois les grilles. Ces dernières n'ont pas suscité l'enthousiasme des membres du Conseil supérieur de l'éducation...

Après 4 mois de discussion sur les grilles horaires des élèves de BEP et baccalauréat professionnel, les organisations syndicales étaient appelées le 8 mars à prendre position sur les propositions ministérielles, lors d'un vote au conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSE).

De nombreux éléments pesaient pour un vote en opposition, essentiellement les problèmes liés aux dédoublements (insuffisants en enseignement général, absents en éducation artistique et éducation physique et sportive); le peu d'améliorations sur l'ensemble du secteur tertiaire; l'enseignement non obligatoire de l'hygiène-prévention-sécurité dans le secteur production; la diminution des modules en seconde BEP; ainsi que la mise en place progressive de ces nouvelles grilles (applicables seulement à la rentrée 2002 pour les classes terminales).

À noter qu'un avis négatif, unanime, avait été émis par la commission spécialisée lycée sur l'ensemble de ces points, par ailleurs étroitement liés à la question des moyens.

S'ajoutait à tout cela, pour le Sgen-CFDT, le choix du ministère d'affecter autoritairement, à certaines disciplines, une partie des heures d'enseignement général consacrées au projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), choix totalement contraire à la logique même de projet.

D'autres points, plus positifs, appelaient quant à eux un avis favorable: divisibilité de l'horaire global par le



Chambre noire

Au-delà des questions de grilles horaires, de nombreux problèmes restent en suspens; les personnels attendent les clarifications nécessaires.

nombre de semaines de cours, amélioration de la lisibilité des grilles, reconnaissance de la responsabilité des équipes pédagogiques dans le choix de la date des périodes de formation en entreprise (suppression de leur positionnement en fin d'année scolaire), création d'un horaire spécifique (une demi heure hebdomadaire, pouvant être gérée de manière souple) pour l'éducation civique juridique et sociale, instauration d'un temps de concertation pour les équipes d'enseignants assurant des heures de PPCP (20 heures annuelles en bac professionnel, 24 en terminale BEP).

DÉCISION DIFFICILE À PRENDRE...

S'il était évident que le vote "pour" était totalement exclu, les tenants du "contre" comme ceux de l'abstention

avaient de sérieux arguments... Le Sgen-CFDT pouvait-il toutefois émettre un avis qui aurait laissé croire que rien n'avait évolué, voire même que les grilles précédentes étaient meilleures ?

Ces débats ont traversé l'ensemble des organisations, comme en témoigne le résultat du vote: 0 pour, 5 contre (CGT, FO, Snep-FSU), 20 abstentions (dont Sgen-CFDT, Unsa, FCPE). Deux fédérations ont, quant à elles, refusé de prendre part aux votes: la Fep-CFDT, pour n'avoir pas été invitée aux travaux de la table ronde LP, et la FSU, en raison de la non-représentation du Snetaa au CSE.

L'ensemble des votes témoigne que de nombreux problèmes restent non résolus, ce qui ne devrait pas inciter le ministère à trop s'enorgueillir...

Catherine Ducarne

École

Profession
EDUCATION



PERSONNELS DES ÉCOLES

Mars 2001

Rénovation des IUFM? page I

Débuter dans le métier page II

Recherche école primaire page III

Abaisser les effectifs page IV

FORMATION DES MAÎTRES

Les IUFM ne sont pas parfaits; dont acte. Cependant, les annonces ministérielles semblent opter pour des recettes "éprouvées" qui ont surtout pour vocation de pallier aux problèmes les plus urgents...

Loin de construire la formation nécessaire aux générations à venir, les annonces Lang affaiblissent les IUFM.

La formation des maîtres de l'école publique est un sujet suffisamment complexe pour qu'une seule idée directrice ne puisse assécher les problématiques en présence. Depuis plusieurs années, l'"intronisation" par la seule maîtrise des contenus disciplinaires n'est plus satisfaisante. Elle ne permet pas, par exemple, d'aborder de façon pertinente des questions essentielles comme l'hétérogénéité des élèves, la multiplication des supports pédagogiques, la gestion du temps, le partenariat...

Les différents acteurs de la formation esquissent une nouvelle identité professionnelle centrée sur la notion d'un "enseignant concepteur de situations d'apprentissage" et non plus seulement transmetteur de savoirs.

Cette notion n'occulte pas la nécessité de la maîtrise des contenus, mais requiert un élargissement des problématiques socio-professionnelles : hétérogénéité des rythmes d'acquisitions, multiplicité des outils pédagogiques, nécessité du travail en équipe(s), etc.... Toutes choses que les IUFM tentent d'ébaucher depuis une dizaine d'années, avec, ça et là, des fortunes diverses.

UNE DÉCONSTRUCTION DES IUFM ?

Les annonces de Jack Lang semblent sacrifier aux effets de conjoncture : faciliter l'accès au concours ; revigorer le recrutement pour prévenir une possible pénurie dans les années à venir ; ne point effaroucher les universitaires en valorisant ce qu'ils savent le mieux faire : transmettre des contenus disciplinaires. En décidant de minimiser la dimension professionnelle des concours d'entrée, au prétexte de l'égalité des candidats, le ministre dilue la spécificité des IUFM, et mine dangereusement leur utilité : si on est préparé au concours dans d'aussi bonnes conditions théoriques à la fac, au Cned, voire même chez soi, dès lors, à quoi bon l'IUFM ? De plus, en renvoyant aux premières années d'exercice le travail autour de thèmes comme : "adapter le savoir à la diversité des élèves ; gérer son temps et son énergie... prendre conscience des multiples dimensions du métier" le ministre minore des as-

pects constitutifs de l'identité professionnelle que l'IUFM a en charge de développer.

LES "VRAIES-FAUSSES" SOLUTIONS DU MINISTRE

Le redécoupage va être essentiellement opéré par un renforcement des champs disciplinaires, et une augmentation des stages. La justification de ces mesures prend aussi l'allure d'un raisonnement qui se révèle rapidement être un sophisme :

- Le métier enseignant est de transmettre les connaissances;
- La transmission des connaissances est la communication;
- En préparant à la communication on prépare au métier. On trouve ces propositions, à peine modifiées, dans le paragraphe sur le concours de professeur des écoles. Or, la première comme la seconde proposition sont terriblement réductrices.

L'augmentation des temps de stage n'est pas non plus, à elle seule, une garantie d'approche maîtrisée du métier. Syllogisme simple là encore : "le contact avec le terrain est formateur ; or nous augmentons le temps des stages ; donc nous formons mieux". Nul besoin de se référer à Fabrice Del Dongo au milieu de la bataille de Waterloo pour voir que l'expérience du terrain n'est formatrice qu'avec du recul, une réflexion raisonnée et contradictoire ; à l'inverse, une augmentation quantitative du temps de stage peut

diminuer la part de l'analyse. Si l'on défalque encore le temps de rédaction du mémoire (deux semaines en fin d'année de PE2), que reste-t-il pour tout ce qui devrait faire la spécificité de l'IUFM ? Quel temps pour la culture professionnelle commune aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré ; pour le traitement de la transversalité, l'appréhension du partenariat, l'approche des conditions particulières de travail en milieu rural, dans l'AIS... ?

REVOILÀ LA III^{ÈME} RÉPUBLIQUE !

Il ne s'agit pas seulement d'une occasion manquée à la veille d'un renouvellement important du corps des enseignants. Le défi de la constitution d'une nouvelle identité enseignante est ambitieux, difficile ; les consultations nombreuses de tous les partenaires de la formation des maîtres pendant les deux dernières années avaient balisé les étapes possibles. Le ministre a *de facto* reculé face à certaines frilosités. La formation prévue pour les enseignants du XXI^e siècle ressemble à une marche arrière. Les IUFM ne sont pas parfaits ; leur "rénovation" semble prendre acte de leurs défauts, mais renonce à toute ambition et réinvente en quelque sorte les instituts pédagogiques pour le second degré et des ersatz d'écoles normales pour les enseignants du premier degré.

André Deleuze

DÉBUTER DANS LE MÉTIER

Le pied à l'étrier

Pour une entrée dans le métier accompagnée et facilitée:

Lors de sa conférence de presse du 27 février 2001, le ministre de l'Éducation nationale, en dévoilant son projet de "rénovation de la formation des enseignants pour faire face aux défis de l'école", a identifié l'entrée dans le métier comme une phase déterminante de la réussite d'une carrière. En considérant inévitable une "démarche d'accompagnement de l'entrée dans le métier", il situe clairement cette étape dans le cadre de la formation.

"Adapter les savoirs à la diversité des élèves, gérer son temps et son énergie, savoir s'intégrer dans une école, participer au projet d'école" sont, entre autres, les objectifs du complément de formation (trois semaines la première année, deux semaines la deuxième) dont bénéficieront les enseignants débutants dès l'année 2002-2003.

De plus, «un enseignant "accompagnateur" ou "référent", susceptible de venir en aide aux jeunes enseignants, sera identifié dans chaque école».

Le Sgen-CFDT revendique la mise en place de retours en formation, de lieux de parole et d'un suivi particulier pour permettre à la prise de fonction d'être reconnue comme une véritable troisième année de formation.

Il pourrait donc se satisfaire de ces annonces. Ces dernières devront être appréciées au regard des modalités pratiques de mise en place.

Le Ministre n'a pas apporté la moindre réponse quant à la nécessité de permettre aux jeunes collègues une entrée protégée et facilitée dans le

métier par une première affectation adaptée.

Même si une bonne douzaine de départements ont opté pour une participation des PE2 sortants au mouvement à titre définitif, même si d'autres (parfois les mêmes) aménagent la première affectation en réservant un nombre important de postes pour les débutants au mouvement à titre provisoire, ces pratiques solidaires sont encore loin de se généraliser.

Rappelons que, depuis la

Les listes complémentaires, ou les conséquences de l'inconséquence...

Chaque année, le secteur école de l'Éducation nationale a besoin de recruter un certain nombre d'enseignants. Pour mesurer les besoins, il suffit de se livrer à un calcul relativement simple, prenant en compte le nombre d'emplois autorisés par Bercy (les besoins en personnels), le nombre de personnels en postes, et le nombre de personnels

crités "en réserve". Les collègues en question sont nommés sur les postes vacants sans passer par la case IUFM.

Ce n'est que l'année suivante leur recrutement qu'ils bénéficieront de la formation initiale laissant du même coup un emploi vacant et créant un nouveau besoin. Par cette mécanique de boule de neige, on assiste à l'accélération du déficit en personnels. Si le nombre de places mises au concours n'augmente pas en conséquen-

brigades remplacement, avec les conséquences en chaîne que l'on connaît.... Autre mesure, en projet celle-là, qui consisterait à ne plus envoyer les listes complémentaires en formation initiale à l'IUFM, en échange d'une formation spécifique sous forme de stages dans les premières années d'exercice. Chacun mesure l'économie ainsi faite, et l'intérêt pour stopper l'engrenage. Mais admettre que l'on peut devenir enseignant sans formation initiale revient à faire bien peu de cas de la dimension professionnelle de notre métier. Même si les IUFM ne répondent pas parfaitement aux besoins en formation initiale, enseigner reste un métier qui s'apprend.



rentrée 1995, selon des recommandations ministérielles, les affectations de débutants sont susceptibles de modalités particulières, visant à éviter les nominations sur des postes réputés difficiles

Bien souvent encore, les jeunes professeurs des écoles sont victimes d'un bizutage à peine déguisé, largement toléré par l'administration, étant parachutés sur les postes les plus difficiles, ceux dont aucun titulaire n'a voulu.

Le Sgen-CFDT continuera d'agir pour que dans un avenir proche les débutants puissent aborder de façon sereine leur entrée dans le métier.

susceptibles de quitter leur emploi (départ en retraite, démission, congé parental, détachement, décès...). En faisant les bonnes soustractions, en intégrant une anticipation à n+1, on obtient le nombre de places théorique à mettre au concours... Or depuis plusieurs années, le nombre de recrutement est inférieur aux besoins. On se retrouve donc sur le terrain avec des postes budgétaires, mais pas d'enseignant à y affecter. La solution est alors de recruter une liste complémentaire, en puisant sur la liste des personnes non reçues au concours, mais ins-

ce, c'est chaque année toujours plus de listes complémentaires qu'il faut recruter, avec dans le même temps un engorgement de certains IUFM...

Comment stopper cette mécanique infernale? Le ministère vient de prendre au moins une mesure, l'arrêt du recrutement de listes complémentaires. Cette mesure est contraire à l'engagement pris à la rentrée 2000 de pourvoir à tous les besoins. D'ores et déjà, on sait que tous les postes qui deviendront vacants d'ici la fin de l'année scolaire le resteront. On ne laissera sans doute pas de classe sans enseignant : on y affectera donc des

Obligation scolaire à cinq ans ?

Lors de sa conférence de presse du 20 juin 2000, Jack Lang avait annoncé la mise à l'étude de l'extension de l'obligation scolaire à partir de cinq ans.

Un groupe de travail s'est réuni au ministère sur cette question, faisant apparaître un accueil plutôt favorable du terrain, mais des inquiétudes sur le statut qu'aurait alors cette année des cinq ans, avec le risque d'un transfert de la maternelle vers l'élémentaire; d'une systématisation prématurée des apprentissages.

La réflexion est actuellement suspendue. Un travail d'incitation va être entrepris auprès des familles et communautés pour lesquelles il serait souhaitable d'améliorer la fréquentation en maternelle.

RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Recherche "école primaire": état des lieux...

La recherche "école primaire", conduite par l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) n'a pas sombré avec le naufrage de la "charte pour une école du XXI^e siècle". Enquête sur le terrain (académie d'Aix Marseille).

C'était un des piliers de la "charte pour une école du XXI^e siècle" Avec la réflexion sur les rythmes scolaires et la redéfinition du métier enseignant, la recherche confiée à l'INRP, devait assurer une large rénovation de l'enseignement primaire en France. Après une période d'incertitudes politiques, cette mission a été confirmée, dans un cadre beaucoup plus modeste.

La plupart des académies ont connu des hauts et des bas. L'histoire de cette recherche et les dispositifs mis en place dans l'académie d'Aix Marseille témoignent assez bien de l'état actuel de cette mission.

Au lendemain du colloque national du 23 janvier, 176 écoles étaient comprises dans la mission, dont 55

pour participer à la recherche. Le principe consistait à établir des réseaux à extension progressive (écoles recherches – écoles "charte" – ensemble des écoles) et à les soutenir par un groupe académique d'accompagnement et de valorisation de la recherche (praticiens de terrain et enseignants-chercheurs). Une équipe opérationnelle plus restreinte de 7 personnes assure la continuité et le pilotage effectif. Le tout sous un contrôle, assez espacé, d'un comité de pilotage présidé par le recteur.

• Des écueils

Comme dans beaucoup d'académies, la mission a souffert des remous suscités par la succession des ministres. Un autre ralentissement a été entraîné par les difficultés liées aux chercheurs : leur nombre insuffisant pour accompagner régulièrement toutes les écoles ; leur place, au début mal définie ; l'articulation entre souhaits des écoles et intérêts parfois différents des chercheurs. Ces difficultés ont été am-

plifiées par un manque d'intérêt du rectorat, manifesté entre autres par l'absence de budget de fonctionnement. La mission école primaire dans l'académie d'Aix Marseille a survécu grâce à un engagement quasi militant de ses acteurs, et de la ténacité de l'Inspection d'académie des Hautes-Alpes, qui a pallié le désengagement de l'ancien recteur. La mission INRP ayant été confirmée, la recherche se poursuit sur des bases bien plus solides.

• Un dispositif renforcé

Chaque école est épaulée par un binôme, composé d'un praticien de terrain (IEN, maître formateur) et d'un chercheur. En plus des réunions de pilotage, qui concernent surtout les intervenants auprès des écoles, plusieurs ateliers ont fonctionné sur des thèmes communs à plusieurs écoles : atelier "maîtrise des langues" ; atelier "aménagement du temps et des espaces" ; atelier "organisation des apprentissages" et enfin un atelier "Tice". La journée acadé-

mique de travail du 24 mai 2000 doit être prolongée par des rencontres départementales et académiques.

• Des efforts qui portent leurs fruits

Le "creux" du printemps 2000 a conduit quelques écoles à se retirer de l'expérimentation ; celles qui ont surmonté ce passage à vide constatent déjà un renforcement du travail d'équipe et l'émergence d'un nouveau regard des enseignants sur leur pratique et leur institution. La prise de distance, aidée par la présence d'un chercheur "extérieur" a permis une décentration, aiguissant le regard critique ; cette même décentration que tout enseignant cherche à susciter chez les élèves pour affirmer leurs apprentissages.

• Des bénéfices "secondaires"

qui n'étaient pas recherchés en priorité, ouvrent une piste prometteuse. Dans l'académie d'Aix Marseille, les objectifs de la recherche ont été inscrits dans le plan académique et devraient se prolonger au-delà de la fin prévue de la mission INRP. La relative bonne santé de la recherche école primaire dans l'académie a dépendu de l'engagement fort de quelques acteurs de terrain. Cette appropriation par les acteurs locaux a conduit à faire émerger l'idée d'une pérennisation d'une partie du dispositif ; celle qui assurerait la permanence d'un regard extériorisé sur l'institution, qui permettrait une mutualisation plus systématique des actions les plus abouties. Les résultats de la recherche ne pourront être transférés tels quels à cause de leur forte contextualisation.

Mais ils constitueront un ensemble d'hypothèses validées, circonstanciées,

critiquées, dont les équipes pourront s'inspirer. Si le dispositif favorise la mise en œuvre d'action renforçant la cohésion des équipes, et si, en prime, il permet de faire circuler entre les écoles un regard plus distancié, alors le mouvement initié par la défunte charte n'aura pas été stérile.

Méthode et calendrier

- chacune des écoles de l'échantillon (44 écoles publiques et privées à la rentrée 2000) a déterminé un objet de recherche. L'éventail est très large et comprend aussi bien des questions sur l'apprentissage : "apprentissage de la langue orale et écrite à travers les différentes activités" – que des questions sur les rythmes – "articulation entre temps scolaire et péri scolaire" ou encore sur les intervenants.
- L'intervention des chercheurs a permis de donner à ces thèmes une formulation plus propice à un objet de recherche, du type "en proposant telle organisation je m'attends à avoir tel effet"; le travail de recherche visera alors à vérifier la validité de l'hypothèse, à analyser ses conditions de succès ou d'échec.
- L'année 1999/2000 a permis d'affiner les objets de recherche et les hypothèses.
- Les 2 années 2000/2001 et 2001/2002 sont consacrés à l'observation et au recueil des données, ainsi qu'à la mise en forme des conclusions.

PAROLES D'ENSEIGNANTS

"Pierre", directeur d'une école qui n'est plus dans la recherche :

"Au départ il s'agissait d'engagements individuels, de la participation à quelque chose de nouveau, d'une possibilité de formation avec des chercheurs... être dans le train plutôt que de le voir passer. Sur les 12 collègues de l'école, 7 ont été favorables, mais la mise en place a été difficile. Les rencontres limitées avec les chercheurs permettaient difficilement de savoir comment se diriger. L'insuffisance de motivation, le manque

de cadrage, l'opposition devenue active des non participants ont conduit à un enlisement. Le départ d'Allègre a sonné le glas de la chose... On n'avait plus envie de donner du temps sans compensation. C'est difficile d'avoir le nez dans le guidon et de se regarder pédaler, individuellement comme en équipe.

"Anne" directrice d'une école qui continue : "On croyait qu'il y aurait beaucoup de moments, on a été désillusionnés. Il y a eu beaucoup de pataugeage, des difficultés de

communication entre ceux qui suivaient et les acteurs... il y avait aussi le poids de la hiérarchie. À la fin de l'année 1999/2000, on était un peu en plan. À la rentrée 2000, on a eu un fort renouvellement de l'équipe... la relance a été faite par un accompagnement décidé... le nouveau chercheur affecté à notre école a su donner envie aux collègues... l'équipe précédente était mobilisée, mais on aurait eu besoin d'une attitude qui aurait permis aux instituteurs de voir immédiatement un plus.

AIS

VERS UNE RÉFORME
DU CAPSAIS

Le ministère a entamé une réflexion sur une réforme du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire (Capsais), visant à renoncer à la formation lourde d'un an, pour aller vers une formation par modules en cours d'emploi, avec validation des compétences acquises.

Les modalités de certification pourraient également être revues, avec moins de place aux épreuves théoriques et une plus grande souplesse dans l'organisation pratique.

Pour la rentrée prochaine, le nombre de stagiaires recrutés devrait rester stable, les IUFM étant invités à proposer par ailleurs des formations pour aider à la préparation au Capsais en candidat libre....

LES RÉSEAUX
D'AIDES

Un nouveau texte de cadrage relatif à l'adaptation et d'intégration scolaire (AIS) est en préparation au ministère. Il rappelle la validité des textes de 1990 sur les réseaux d'aides, en apportant des précisions sur certains points de fonctionnement, notamment leur place dans les circonscriptions.

Les options E et G sont réaffirmées comme deux postures d'aides pertinentes dans leur complémentarité.

LE PLAN
"HANDISCOL"

Une mission vient d'être confiée conjointement aux inspections générales de l'Éducation nationale ainsi qu'au ministère des Affaires sociales pour faire un état de la mise en place des groupes Handiscol. Le gouvernement souhaite réduire les écarts en ce domaine...

Au niveau national, le ministère poursuit la réalisation de guides à l'usage des enseignants.

Après les guides pour la scolarisation des enfants atteints d'un handicap sensoriel, un guide handicap moteur est sur le point d'être publié.

TRAVAILLER AUTREMENT

ABAISSEZ LES EFFECTIFS?

D'après certaines études, baisser les effectifs ne suffit pas toujours à améliorer les résultats scolaires. Combien même cela ne constituerait pas une panacée face aux dysfonctionnements de l'école, cela reste une condition nécessaire, à conjuguer avec l'évolution des modalités d'apprentissage.

Les médias en ont rendu compte début mars, de façon forcément un peu brutale : la baisse des effectifs aurait peu d'effet sur la réussite scolaire. C'est du moins ce qui ressort de l'étude commandée par le Haut Conseil à l'évaluation à Denis Meuret, de l'Université de Bourgogne. Une telle information, dans une période où les départements arrêtent souvent dans la douleur les décisions de carte scolaire, avait de quoi faire sursauter. Le constat n'est pourtant pas totalement nouveau. Plusieurs études avaient déjà débouché sur ce type de conclusion.

UN "EFFET-MAÎTRE" À
DOUBLE-TRANCHANT?

Dans une étude menée à Genève*, Walo Hutmacher fait état de la coïncidence de l'augmentation du taux de redoublement avec la diminution des effectifs, et avance des hypothèses pour expliquer ce paradoxe. "La diminution du nombre d'élèves augmente la visibilité de chacun, elle permet au maître de s'occuper des élèves de manière plus individuelle. Mais du même coup, chaque élève est plus exposé au regard du maître et les élèves qui peinent sont plus souvent confirmés comme faibles" (...) "Tout dépend, précise l'auteur de l'étude, du type de regard qui se porte sur l'élève : plutôt normatif, jugeant, jugeant, évaluant, ou plutôt soucieux des caractéristiques personnelles de chaque élève, intéressé à connaître et surtout à reconnaître son mode de réaction, ses goûts, ses préférences,



ses rythmes, ses forces et ses faiblesses...."

Autant d'arguments qui méritent d'être pris en compte, dès lors qu'ils invitent à interroger les pratiques et à changer de posture pédagogique. Mais ces réserves avancées quant aux effets de la baisse des effectifs nécessitent d'être pondérées par d'autres aspects de la problématique.

DES CONCLUSIONS
NUANCÉES

Car le rapport présenté par le Haut Conseil de l'évaluation rend des conclusions plus nuancées que celles retenues par les médias. Il souligne notamment que, pour être efficace, la réduction doit "amener les classes nettement en dessous de vingt élèves", et que "les effets sont alors plus marqués pour les élèves défavorisés". Il constate également que la baisse a peu d'effet quand elle est très progressive, car elle n'induit pas alors de changement radical des pratiques pédagogiques.

Il faut aussi rappeler que la

réussite scolaire n'est appréciée qu'à l'aune d'épreuves écrites en mathématiques et en français. On peut aisément supposer qu'elle ait un impact non négligeable sur le développement de compétences orales, de l'autonomie, de la créativité, de la coopération.

On ne peut sous-estimer non plus les conséquences de la baisse des effectifs sur les conditions d'exercice du métier, tant en termes de pénibilité qu'en charge de travail. Baisser les effectifs reste donc pour le Sgen-CFDT un combat à poursuivre, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire et en maternelle. Il doit être lié à une exigence forte de formation tant initiale que continue, afin de favoriser conjointement l'amélioration des conditions de travail et l'évolution des pratiques professionnelles, au service d'une pédagogie de la réussite.

Françoise Lebocey

* Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire. W.Hutmacher. Service de la recherche sociologique. Genève. Cahier n°36. 1993.